

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du "Courrier du Canada." 19 Mai 1875.

POUR PARVENIR.

(Suite.)

XIV EXPLICATIONS

—Que voulez-vous dire avec votre coffre-fort ? Vous n'êtes qu'un pessimiste un véritable journaliste. Croyez-vous donc que ce soit pour mon argent qu'on m'ait fait tant d'avances ?

—Non pour votre argent, si vous voulez, mais pour celui que vous pourriez avoir dans ce coffre à triple serrure qui sollicite toutes les convoitises. Si je crois à propos de vous prévenir, c'est qu'on vous a déjà dénoncé à moi comme un avaré qui pourrait faire briller sa fille dans une position heureuse, et qui affecte de traiter les questions de morale pour se dispenser d'aborder la question des finances.

—C'est trop fort ! mais qui peut tenir un tel langage ? Ce n'est certes pas cette madame de Hautmanoir, si désintéressée, qui m'aide dans mes travaux et qui voudrait avoir Margot pour fille sans même lui demander un trousseau. Ce n'en ai encore rien dit à cette chère enfant, parce que je devine qu'elle n'éprouve pas beaucoup de sympathie pour le jeune homme qui paraît un peu léger ; mais tout cela peut s'arranger avec le temps, et j'avoue que je serais flatté de m'allier à cette famille.

—Vous ne la connaissez pas encore beaucoup cette famille ; mais j'ai lieu de croire que Margot ne voudrait pas en entendre parler, et je suis certain qu'un philosophe comme vous ne serait pas disposé à la contraindre.

—Vous me rendez justice, et cependant un père est bien embarrassé. Dans nos livres de morale, nous faisons bon marché de la question d'argent, mais dans la vie réelle, c'est autre chose ; c'est un devoir pour un père de rechercher les avantages du nom et de la fortune, et sans vouloir influencer en rien ma chère Margot, dont je désire avant tout le bonheur, je voudrais vous prier, mon cher ami, de la préparer adroitement à la proposition qui lui sera sans doute bientôt faite dans les formes.

—Je crois que nous pouvons nous épargner cette peine, reprit Roland, en entendant annoncer madame de Hautmanoir ; voilà une occasion de sortir de nos incertitudes.

—Eh bien, cher monsieur, dit madame de Hautmanoir après les premiers compliments, je viens traiter avec vous une question importante pour l'avenir de nos enfants, et notre ami commun, M. Roland, n'est pas de trop, s'il veut bien nous entendre.

—Mon cher voisin, reprit-elle, après une pause, je vous ai fait part de mon désir bien vif d'avoir une belle-fille comme votre aimable Margot, et dans ma sollicitude pour le bonheur de Maxime, qui met les qualités du cœur bien au-dessus des dons de la fortune, je vous ai laissé voir une grande et réelle indifférence pour les questions d'argent ; vous connaissez au reste la simplicité de mes goûts et les penchants de mon esprit, qui me portent vers vos études de prédilection ; je crois que telle a été la source très-pure de nos sympathies ; — mais enfin...

A ce mot, Roland toussa légèrement et lança à la dérobée, à son ami, un regard qui signifiait évidemment : — Nous y voilà ; je vous l'avais bien dit.

—Mais enfin, continua le Sphinx un peu intimidé, le monde a ses exigences et une mère est bien embarrassée. En principe, nous pouvons faire bon marché de la question d'argent ; mais dans la vie réelle, c'est autre chose. C'est un devoir pour une mère de rechercher non-seulement l'honorabilité et les qualités du cœur mais encore, il faut le dire, les avantages de la fortune, sans laquelle, dans l'état actuel de nos mœurs, on ne peut jouir d'une grande considération dans le monde. Par une coupable indifférence sur ce chapitre, on préparerait à ses enfants une triste destinée. — Qu'en pensez-vous, monsieur Roland ? reprit-elle en s'adressant au journaliste, qui jouissait avec délices de cette tirade dont il avait déjà entendu quelques fragments.

—On ne peut mieux dire, reprit

Roland et c'est ce que m'exposait M. Richard en fort bons termes.

—Puisque nous sommes tous d'accord sur ce point, dit madame de Hautmanoir, encouragée par cette adhésion, — avant de troubler le cœur de mademoiselle Margot, et de lui présenter officiellement Maxime, comme nous en étions convenus, ne serait-il pas à propos de dire, pour n'y plus revenir, quelques mots de cette détestable question d'argent qui, quoi qu'on fasse pour la repousser, est aujourd'hui la grosse affaire ? Car, celle-ci une fois résolue, on s'entend toujours sur le reste. M. Weymar, qui fait à mon fils une magnifique position d'associé dans sa maison de banque, à la condition expresse de son mariage, veut un peu savoir à quoi s'en tenir, et dans quelle proportion vous pouvez lui offrir votre concours ; car il ne prend pas au sérieux votre affectation de pauvreté, et il voit en vous un homme généreux et un bon père.

Il se fit un silence ; Richard regardait l'impassible Roland d'un air humilié.

—Où voulez-vous en venir, madame ? dit-il enfin avec indignation. — Vous ai-je laissé quelque incertitude sur ma fortune ? Ai-je affecté un luxe trompeur ? Ne m'avez-vous pas dit vous-même que M. Maxime avait une position assurée, indépendante, et qu'il ne demandait rien que la main de ma fille ? Heureusement, elle ne sait rien de ce vague projet ; mais je vous l'avoue, madame, je ne m'attendais pas à vous voir attacher la moindre importance à des considérations si peu dignes d'une véritable moraliste.

—Il ne s'agit pas de morale, reprit inconsiderément le Sphinx, il y a du temps pour tout. — Certes, mon fils serait toujours dans les mêmes intentions de désintéressement ; mais les exigences de son associé doivent l'emporter sur les penchants de son cœur ; une mère prudente doit veiller sur ses entraînements. Et, après tout, quand on n'a qu'une fille, quel meilleur usage peut-on faire de son coffre-fort ?

A ce mot de coffre-fort, qui s'était fait longtemps attendre, Roland se leva comme pour indiquer par un temps d'arrêt que c'était là le point culminant de la discussion. Margot était entrée doucement depuis quelques instants, et elle avait entendu les derniers incidents de cette conversation avec une surprise qui l'empêchait de dire un mot et de faire un pas. Roland lui fit signe de demeurer à distance.

[à suivre.]

Voici le bref adressé par le St. Père à Mgr. l'évêque de Poitiers :

PIE IX, PAPE

A Notre Vénérable Frère Louis Edouard évêque de Poitiers.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Il convenait assurément que les honneurs de l'éloge funèbre fussent rendus à cette très-brillante gloire de l'ordre de Saint-Benoit, Prosper Gréange, par un homme qui, excellent juge des vertus et de la science, et intimement lié avec le pieux défunt, fut en mesure de raconter ses actions et de dévoiler son âme. Nous sommes heureux, vénérable Frère, qu'en remplissant le devoir de l'amitié, vous ayez montré dans la personne et dans toute la vie de ce religieux un instrument providentiellement préparé à la France pour rétablir les ordres religieux détruits, et pour faire éclater à tous les yeux leur très grande utilité.

Vous avez prouvé avec évidence qu'il a rempli cette double mission, soit en relevant et en propageant dans la France l'institut et la discipline monastique, soit en persuadant de rétablir avec l'Eglise romaine l'unité formelle des rites détruite par le vice des temps, soit en défendant et en mettant dans un plus grand jour les droits et les privilèges de ce Siège apostolique, soit en réfutant toutes les erreurs et surtout ces opinions vantées comme la gloire de notre époque. Ses efforts ont eu un tel succès, que cet accord de sentiments entre les véritables catholiques, ce dévouement universel, cet amour vraiment filial par lequel la France nous est unie, doivent être, à bon droit, attribués en grande partie à son activité laborieuse, à sa grâce et à sa science.

Ainsi a été produit et cimenté un merveilleux accord des esprits, qui tourne nécessairement au très grand bien de la société elle-même ; et par là le défunt a glorieusement justifié son titre de disciple de saint Benoit,

puisqu'en se dévouant tout entier à Dieu et à l'Eglise, il a procuré, par lui-même et par ses fils, de vrais avantages à la société humaine. Dieu, Nous l'espérons, lui a déjà donné l'ample récompense de ses œuvres ; et, quant à vous, Nous avons la confiance que votre travail ne sera pas inutile : d'abord parce que l'éloge des bons est un encouragement pour les autres ; puis en payant au défunt les louanges qu'il a méritées pour avoir fait bonne guerre aux erreurs modernes, vous avez ajouté un nouveau coup vigoureux à la vaillante attaque et résistance que leur opposent sans cesse vos remarquables lettres pastorales. Recevez, vénérable Frère, la bénédiction apostolique que Nous accordons avec tendresse, à vous et à tout votre diocèse, comme un gage de la faveur divine et un témoignage de notre bienveillance toute entière.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 29 mars de l'année 1875, la vingtnuvième de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

Quelques mots encore sur une belle vie qui vient de s'éteindre.

Rose Mercurelli, dont nous annonçons hier la mort, était, selon le monde, d'une condition bien modeste. Simple marchande d'objets de pitié elle n'avait, ce semble, rien qui pût la signaler à l'attention des hommes. Et néanmoins sa disparition aura un vaste et douloureux retentissement.

La vivacité et la grandeur de sa foi, l'ardeur de sa charité ont opéré des prodiges. Sa vie peut se résumer en deux mots : attachement au Saint-Siège et dévouement sans limite pour tous les membres souffrants de l'Eglise de Jésus-Christ.

Nous n'avons point l'intention d'entrer dans le détail des belles œuvres de cette noble existence. On connaît les services que Rose Mercurelli a rendus à l'armée française d'occupation. On sait qu'elle mérita plus tard le glorieux titre de mère des zouaves. On n'ignore pas bien que son humilité l'ait toujours soigneusement tenu caché, qu'elle était la Providence vivante de plusieurs communautés religieuses.

Comment concilier tout cela avec sa position modeste ? C'est le secret de Dieu. De tous temps la charité a accompli des merveilles. La vie de Rose Mercurelli en est remplie. Elle fut véritablement grande devant Dieu.

La mort ne l'a point surprise. Elle la trouva prête de la préparation de sa vie. Munie de tous les secours de notre sainte religion, Rose Mercurelli la vit venir avec le calme d'une âme prédestinée.

Ses amis sont nombreux. Bien des larmes couleront sur sa tombe en même temps que d'instantes supplications s'élèveront vers le ciel en sa faveur. Nous demanderons ces dernières à tous les amis de la défunte, sûrs d'être compris de tous.

Puisse notre vie ressembler à sa vie, et notre mort être pleine des espérances de la sienne. *Beati misericorditer : quoniam ipsi misericordiam consequuntur.* (St. Matth. V. 7.)

Nouvelles Etrangères.

La fête du prince de Bismark, qui a célébré avant-hier le 61e anniversaire de sa naissance, a été le signal d'une véritable explosion de fanatisme protestant, ou pour mieux dire, anti-catholique et anti-chrétien ; car dans cette occasion, ont eu lieu des démonstrations haineuses, sont des gens qui ne croient plus à aucun dogme de la religion révélée. Ce que je dis là, s'applique surtout aux adresses envoyées au prince, et signées par les habitants de Hambourg, de Brême, de Stralsund, de Stettin, d'Elberfeld et autres places-fortes du protestantisme, adresses pleines de déclarations emphatiques et passionnées et d'insinuations calomnieuses contre les catholiques qu'on appelle des gens sans patrie, "qui s'appuient sur les puissances des ténèbres ; qui sont les ennemis nés de l'empire, et qui ne reculent devant aucun moyen pour l'accomplissement de leurs sinistres desseins." Les catholiques jugeront au-dessous de leur dignité de répondre à ces odieuses calomnies ; ils se tairont et ils feront bien. Quoi qu'il en soit, en présence des démonstrations, éclatantes de sympathie plus ou moins sincères dont il a été l'objet à l'occasion de sa fête, le prince de Bismark sera certainement grisé de sa popularité, et j'avoue par ma part qu'il serait un homme extraordinaire et plus grand que je ne le crois, s'il pouvait rester modeste au milieu de tous ces hommages, de

tous ces télégrammes, de toutes ces lettres, de tous ces banquets, et présents de toute espèce que le télégraphe et la poste lui ont apportés avant-hier. Dans l'après-midi, l'empereur bien qu'un peu souffrant, lui a fait visite dans l'hôtel des Affaires Etrangères, et a passé une demi-heure avec lui. Un peu auparavant, une dame du palais était venue apporter les compliments de l'impératrice à la princesse de Bismark pour les transmettre à son mari.

Le prince royal de Prusse a également fait une visite au ministre tout puissant qui est en ce moment le vrai souverain de l'Allemagne. Bref, ça été pour M. de Bismark un triomphe éclatant et il ne tient qu'à lui de s'imaginer qu'il a pour lui les suffrages et les sympathies du monde entier. Il le croira jusqu'au jour où le ciel, par quelque coup inattendu et terrible, jugera à propos de le désabuser.

En attendant, il s'avance toujours dans la voie funeste où il s'est engagé et la persécution sévit plus que jamais ; elle est même à la veille de redoubler de rigueur. L'objet des nouvelles poursuites, va être le vénérable évêque de Breslau, Mgr Fœrster, et voici le prétexte qui est invoqué par la légiste du chancelier. Dans le vaste diocèse de Mgr Fœrster, qui comprend toute la province de Silésie prussienne avec une partie de la Silésie autrichienne et les deux provinces de Brandebourg et de Poméranie où les catholiques sont assez clair-semés — il y a eu naguère un prêtre apostat nommé Kick, qui contrairement à toute discipline, s'est fait installer par l'autorité civile dans la paroisse de Kœlune et y exerce un ministère sacrilège, malgré l'opposition et l'attitude hostile de la population. Mgr Fœrster invoquant la dernière bulle de Pie IX, lui a fait écrire pour l'informer qu'il est excommunié de fait, par suite de son schisme et de son apostasie. Cette démarche qui de la part de l'évêque était l'accomplissement d'un devoir strict, a fourni au gouvernement prussien le prétexte qu'il cherchait pour sévir contre Mgr Fœrster.

Le comte Adolphe d'Arnim, beau-frère du fameux comte Harry, gouverneur de la province de Silésie, a sommé Mgr Fœrster de résigner ses fonctions, faute de quoi, il sera déposé par la cour ecclésiastique de Berlin. Ce singulier tribunal a déjà "déposé" l'archevêque de Posen et l'évêque de Paderborn. Cela n'empêche pas leurs diocésains de les considérer toujours comme leurs vrais et légitimes pasteurs. Il en sera de même pour Mgr Fœrster. Le public, je dois le dire, a été surpris de voir des poursuites intentées à un prélat qui était autrefois l'hôte choyé de la cour de Prusse et qui était honoré d'une amitié respectueuse par la jeune reine Elisabeth de Prusse, veuve de Frédéric-Guillaume IV. Cela suffit pour montrer que le gouvernement prussien met de côté tous les égards et tous les ménagements.

En ce moment, Mgr Fœrster, se trouve avec ses collègues non encore emprisonnés, dans une réunion qui se tient à Fulda, autour du tombeau de St. Boniface apôtre de l'Allemagne, et que préside le vénérable archevêque de Cologne, lui aussi un confesseur de la foi, récemment sorti de prison, peut-être à la veille d'y rentrer. Les prélats réunis sont les évêques de Breslau, Limbourg, Hildesheim, Osnabrück, Trèves, Ermland, Mayence (Mgr Kotteler a une petite partie de son diocèse sur le territoire prussien) et enfin Mgr Kubel, administrateur de l'archidiocèse de Fribourg et de la principauté prussienne de Hohenzollern. Les diocèses de Munster (dont l'évêque est prisonnier), de Culm (dont l'évêque est vieux et infirme), de Fulda, dont le siège est vacant, de Paderborn, dont l'évêque est interné, sont représentés par les vicaires capitulaires. Il est probable que les prélats délibèrent sur les meilleures mesures à adopter pour sauvegarder les intérêts vitaux de l'Eglise.

Il serait absurde de supposer, comme le prétendent certains journaux officiels, qu'ils cherchent un *modus vivendi* entre l'Eglise et l'Etat et qu'ils vont formuler un ensemble de propositions à soumettre au gouvernement prussien.

La lutte actuelle ne peut finir que par la soumission ou la défaite des hommes qui ont osé attenter à la liberté de l'Eglise. Au reste, on m'assure que les prélats réunis à Fulda et dont les délibérations doivent arriver à leur terme aujourd'hui, publieront bientôt une déclaration collective où nous trouverons le résultat de leurs

délibérations. Ils sont réunis chez M. Kalb, vicaire capitulaire, et non comme autrefois dans les salles du grand séminaire, fermé et occupé par des agents de l'Etat.

La province de Posen est toujours celle qui est le plus cruellement éprouvée par la persécution religieuse. Le clergé des diocèses de Posen et Gnesen compte en ce moment 79 de ses membres qui sont en prison ; à savoir l'archevêque, un de ses coadjuteurs 1 chanoine, 28 curés-doyens, 5 curés-prévôts, 1 administrateur, 1 gardien et 29 vicaires. La police ayant appris que le second des coadjuteurs qui est encore en liberté, Mgr Eybichocowski, avait procédé, pendant la semaine sainte, à la bénédiction du saint chrême, en a conclu qu'il est l'administrateur secret du diocèse que le gouvernement recherche depuis si longtemps. Cette supposition pourrait fort bien être erronée et dans tous les cas, le prélat en question est bien décidé à n'opposer que le silence le plus absolu à toutes les questions qui lui seront faites à cet égard.

Bien avant la Prusse, le duché de Bade avait inauguré l'ère des persécutions religieuses et le ministre Jolly est, depuis longtemps, le Bismark de ce petit pays. Une quantité de prêtres sont déjà incarcérés pour avoir enfreint les lois religieuses du grand-duché.

L'un de ces dignes prêtres, le vicaire de Hardheim, a reçu, l'autre jour, la visite du prince Charles de Löwenstein accompagné du baron de Schurstadt et du curé de Wertheim. Le prince est resté 3/4 d'heure dans dans la cellule du prisonnier, qu'il a consolé et encouragé de son mieux. La chose a produit à Carlsruhe une émotion qui se comprend, quand on sait que le prince de Löwenstein est proche parent du roi de Bavière et de l'empereur d'Autriche. Ce même gentilhomme avait convoqué, le 30 mars dernier, une réunion catholique dans son château de Branbach, près de Wertheim.

Il a fait faire à Bruxelles par M. de Ponponcher des représentations énergiques sur le langage hostile de la presse catholique belge à l'égard de l'empire allemand ou plutôt de sa politique religieuse et sur des prétendues souscriptions, organisées en Belgique, en faveur de la presse catholique d'Allemagne. La note prussienne a été remise le 3 février à M. D'Aspremont-Lyden, pendant les fêtes du mariage de la princesse Louise-Amélie. Le ministre belge des affaires étrangères s'est borné à répondre que la loi et la constitution ne lui permettent pas d'enchaîner la liberté de la presse et, quant aux souscriptions incriminées, qu'il n'en avait jamais entendu parler. On prétend qu'une seconde note adressée cette fois à la Belgique et à la Hollande a été motivée par la présence et les menaces (sic) de plusieurs prêtres ou religieux catholiques expulsés de Prusse et qui se sont réfugiés sur le territoire belge ou hollandais, tout près de la frontière d'Allemagne. Le prince de Bismark serait volontiers tenté de faire à ces deux petits pays un crime de l'hospitalité qu'ils accordent à des prêtres exilés, et il ne négligera aucune occasion de leur chercher quelque "querelle d'allemand." J'apprends à propos que sur les Pères Jésuites, qui ont dû quitter le territoire allemand, 84 sont allés en Asie, 2 en Afrique, 82 dans l'Amérique du Nord, 62 dans l'Amérique du Sud, 12 en Hollande et à peu près autant en Gallicie.

Je n'ai point la prétention de vous apprendre où en sont les négociations et les pourparlers entre le Quirinal et Berlin, à propos de la loi des garanties. Je me borne à vous signaler une série d'articles publiés dans la *Gazette Nationale*, contenant l'histoire de cette loi, et concluant à l'urgence d'une modification, faite d'accord avec les puissances catholiques. J'ai entendu dire par des gens d'ordinaire bien renseignés, que le gouvernement de Victor-Emmanuel oppose aux exigences de Berlin une résistance assez vigoureuse en s'appuyant sur de nombreuses manifestations de l'opinion publique en Italie. Un courrier de cabinet est arrivé ici, le soir du jour de Pâques, apportant des dépêches désignées urgentes et relatives à cette grosse question. Il est reparti vendredi soir pour Rome emportant le compte-rendu de deux entretiens de M. de Launay avec M. de Bülow. Sauf ces détails tout extérieurs, je ne saurais dire dans quelle phase cette affaire est entrée aujourd'hui ; mais pour qui connaît la ténacité des prussiens, en général, et de M. de Bismark en particulier, il n'est guère douteux que de nouvelles ins-

tances ne soient faites par la diplomatie allemande au Quirinal.

La même *Gazette Nationale* a consacré un article fort long et probablement absurde sur cinq cardinaux *in petto*. La conclusion est que ces cinq cardinaux sont destinés "à assurer la majorité ultramontaine," lors de la prochaine élection pontificale.

L'assemblée générale des comités catholiques en France.

Voici un extrait du compte-rendu de la séance du 31 mars. Nous l'empruntons à l'Union :

L'ordre du jour appelle ensuite le rapport fait au nom de la commission de la presse sur la première question de son programme ainsi conçue : *Enseignement du Syllabus par rapport à la presse.* Dans la pratique, quels sont à ce point de vue, les devoirs de la presse, des catholiques et des pouvoirs publics ? La question, par ce simple énoncé, paraît très-importante. Elle a été traitée par le savant rapporteur, le R. P. Marquigny, avec le même talent, avec la même force, la même autorité qu'on avait justement signalés l'année dernière dans son mémorable rapport sur la liberté de l'enseignement. Ajoutons qu'il n'a pas obtenu un moindre succès.

De toutes parts les applaudissements se sont fait entendre, nourris et répétés, quand l'orateur, après avoir exposé nettement, sans réticence aucune, toute la doctrine du *Syllabus*, s'est écrié qu'aujourd'hui ce grand acte de Pie IX devait être la règle de tous les catholiques et que pour tous, la première chose à faire était de répudier les doctrines qu'il condamne, et dans la vie publique comme dans la vie privée de conformer leurs actes à cet inflexible enseignement.

La-dessus trop de catholiques, comme l'a fait remarquer l'orateur, ont encore à apprendre ce que dit le *Syllabus*, pour qu'il ne soit pas nécessaire de reproduire complètement un travail qui paraît si facile. Nous le ferons demain. Pour aujourd'hui nous nous bornons à donner le texte des conclusions.

Résolutions.

1. Nos sentiments sur la valeur intrinsèque des libertés modernes sont pleinement d'accord avec les déclarations de l'Encyclique de 1864 et du *Syllabus*. Et en particulier, pour ce qui est de la presse, nous pensons que la liberté également laissée à l'erreur et à la vérité, au mal et au bien, constitue un régime funeste à la liberté religieuse et à la société civile.

2. Sans déroger aux principes et en nous présumant contre les illusions libérales, nous continuerons à nous servir résolument de tous les moyens de droit commun, et notamment de la presse, pour défendre les droits de Dieu, les droits de l'Eglise et nos propres droits. Puisque le combat est nécessaire, nous le soutiendrons vaillamment, avec la bénédiction du vicaire de Jésus-Christ, sur le terrain où il est engagé et par l'emploi légitime des armes dont il est fait usage contre nous.

3. Le principal devoir des publicistes catholiques est aujourd'hui de restaurer dans les idées le droit public chrétien, et la presse a pour mission essentielle d'être l'écho des infaillibles enseignements du Saint-Siège dans toutes leurs applications à la vie sociale.

4. Conformément à la doctrine définie par l'Eglise, nous professons que les pouvoirs publics, qui sont les ministres de Dieu pour le bien, ont des devoirs envers la vérité, et nous ne laisserions point sans protestation appliquer la théorie pernicieuse de la liberté en tous et pour tous, spécialement dans la prochaine loi sur la presse.

5. Comme l'efficacité de l'action catholique exige l'accord de tous dans l'unité des mêmes principes et du même but, les membres des comités catholiques s'engagent à ne favoriser d'aucune façon les journaux qui manifestent des tendances contraires à la direction doctrinale du chef de l'Eglise.

De nouveaux applaudissements accueillent cette lecture. Après les avoir entendus, l'on doit se convaincre que le *Syllabus* désormais est bien la charte des catholiques et que dans toute leur conduite ils sont bien décidés à s'en inspirer.

Un télégramme de Philadelphie annonce la mort de l'hon. Thomas Bidle, ministre des Etats-Unis à Ecuador.

CANADA. QUEBEC, 19 MAI 1875.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

Recueillement.—Pour parvenir. Bref adressé par le St. Père à Mgr. l'Evêque de Poitiers. Nouvelles Etrangères. L'Assemblée générale des catholiques en France.

Lotbinière.

L'Evénement de lundi a annoncé au public que M. Amyot, le rédacteur-en-chef du Courrier du Canada, a posé sa candidature dans le comté de Lotbinière. Les rouges ont tellement hâte de se débarrasser de M. Joly, qu'ils anticipent et donnent comme fait accompli ce qui ne l'est pas encore.

L'Evénement ajoute que M. Amyot se présente au nom de la religion et des bonnes mœurs. Il veut sans doute rappeler aux électeurs de Lotbinière ce qu'il disait du comté de Provancher: "C'est dégradant pour un comté catholique d'être un protestant."

Quand la place de sénateur fut offerte à M. Joly, ce chef précieux dont les libéraux veulent se débarrasser, M. Joly "ne remercia pas ceux qui l'avaient cru capable d'accepter."

Il est inutile pour le moment de contredire les faussetés accumulées par l'Evénement en quelques lignes. Il en est une pourtant que nous arrêtons au passage.

Comme nous l'avons dit hier, MM. Joly et Amyot se sont rencontrés à la porte de l'Eglise de St. Jean Deschailions. La position prise M. Amyot peut se résumer en ces paroles tombées de sa bouche:

"En donnant vos votes, vous avez à décider, non pas entre moi et M. Joly, mais entre Mgr. l'Archevêque et M. Joly."

"Tout commentaire est superflu."

Voici la vérité. M. Joly ayant refusé de rétracter ce qu'il avait dit en Chambre au sujet de la formule banale sans conséquence et qui n'engage rien du faux serment prêté par M. Tremblay, M. Joly ayant dit qu'il préférerait n'avoir pas une seule voix dans le comté de Lotbinière plutôt que de se rétracter, M. Joly ayant répété à satiété que la formule en question était banale, que ce n'était pas un jurjure, que c'était un simple affidavit, — M. Amyot, dans une réplique dont M. Joly gardera peut-être le souvenir, rappela aux électeurs de St. Jean la lettre de Sa Grandeur monseigneur l'archevêque de Québec, et ajouta: "sur cette question, vous aurez messieurs à décider entre l'opinion de votre archevêque et celle de M. Joly."

Pour aujourd'hui, nous nous contentons de ces remarques. M. Joly a invité M. Amyot à le rencontrer dimanche à Lotbinière. L'invitation a été cordialement acceptée. Nous laisserons maintenant la parole à notre confrère du Canadien.

L'Evénement nous informe que M. Amyot a posé sa candidature dans le comté de Lotbinière. Aux injures dont l'organe des siffleurs accompagne le compte rendu de la rencontre qui a eu lieu entre notre ami et M. Joly, on devine que le grand seigneur n'est pas précisément enchanté de la journée de dimanche. Pour tant l'Evénement assure que M. Joly a fait usage de sa plus fine fépie. Le confrère ne nous dit pas s'il avait ses grandes bottes! M. Amyot nous renseignera là dessus.

L'Evénement redoute pour les autres ce qui est arrivé à son illustre rédacteur en chef: M. Amyot, s'écrie-t-il, n'aura pas d'électeurs, il reviendra seul avec son fidèle écuyer Tartar! Nous ne songions pas à aller dans le comté de Lotbinière, mais si l'Evénement y est reçu, les électeurs, intrigués de toutes les bonnes choses que le confrère à dites à notre adresse, auront peut-être la curiosité de connaître ce misérable rédacteur du Canadien, qui donne tant de mal à la presse libérale.

"Si M. Amyot était défait, il ne se consolait pas, nous en sommes certains, en cherchant à ternir la réputation du comté où il va faire la lutte.

M. Amyot a été fortement sollicité par les électeurs de Lotbinière de poser sa candidature, mais nous ne savions pas qu'il eût définitivement accepté. Si la nouvelle annoncée par l'Evénement est exacte, nous nous en réjouissons. M. Amyot est un bon orateur, un homme de principes. Son entrée dans la Chambre serait une excellente acquisition pour notre députation. Les électeurs de Lotbinière ne sauraient confier leur mandat à un homme plus intègre, imbu d'idées plus saines et plus droites.

Nous rappelons au comté de Lotbinière que M. Joly a été renié par ses propres amis, qui ont voulu le nommer sénateur pour s'en débarrasser, et qui, dernièrement encore ont fait des efforts pour le remplacer par M. Jetté comme chef de l'opposition. Si cet homme est répudié par ses partisans en chambre, quelle confiance peuvent avoir en lui ses électeurs?"

Post-Scriptum.—Nous nions formellement les avancées incroyables du Chronicle, qui répète et commente

les avancées de l'Evénement. M. Amyot a déclaré à St. Jean qu'il ne faisait pas une lutte de religion et de race. Sur la question du serment prêté par M. Tremblay, pour se faire payer comme témoin de la Couronne, M. Amyot a dit que, puisque M. Joly persistait à dire que c'est une formule banale, les électeurs auront à décider entre la doctrine de M. Joly, et celle de l'Eglise Catholique expliquée aux fidèles par la lettre de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque.

Nous prions le Chronicle de remarquer que l'Evénement ayant affirmé que c'est dégradant pour un comté catholique d'être un protestant, nous avons blâmé l'Evénement sur ce point, et que le Chronicle devrait se plaindre de l'Evénement et non de nous.

Si le rédacteur du Chronicle a l'élevation de caractère et l'honneur qu'il est de notre devoir de lui supposer, il fera connaître cette réponse à ses lecteurs.

Il a paru dans le Witness de Montréal, journal bien connu par son fanatisme, un article que le Morning Chronicle de cette ville reproduit avec une certaine complaisance. Dans cet article, il est question d'une demande qui aurait été faite au Conseil de Ville d'abord, puis ensuite au gouvernement fédéral, à l'effet d'obtenir qu'on établisse un parc public sur le terrain occupé par la tour qui domine le coteau Ste. Geneviève, à Montplaisant. Or le Witness se scandalise des hésitations du Conseil-de-Ville et du gouvernement fédéral à accorder la faveur qu'on leur demande, et laisse entrevoir qu'une influence occulte y met obstacle. Quant à nous, nous ne sommes pas du tout scandalisés de ces hésitations, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de s'emparer du bien d'autrui pour le donner à la ville, au profit de quelques citoyens qui résident dans le voisinage du terrain en question. En effet nous apprenons que ce terrain, qui est loué depuis bien des années au gouvernement militaire, appartient à une communauté religieuse de cette ville, et qu'il doit lui revenir en 1889, à l'expiration du bail. C'est peut-être ce qui explique le zèle que mettent les deux journaux en question à se plaindre de ce que l'on se hâte si peu de dépouiller une de nos institutions de charité.

Décourageant.

Encore deux grits mis à la porte: le Dr. Harvey, de Monck, et M. Barber, de Hatt'on. Ce dernier est disqualifié pour corruption personnelle. C'est le deuxième des purs grits ainsi disqualifiés. Ce n'est pas tout. Deux conservateurs dont les élections étaient contestées viennent d'être déclarés élus sans corruption. Ce sont MM. Long et Brown, le premier de West-Simcoe, le second d'Ontario-Sud.

Il y a plus encore. Les purs contestaient l'élection de M. O. Cameron de Toronto-Est. Ils viennent d'abandonner la cause, incapables de prouver aucune de leurs accusations. C'est décourageant. Oh! la vertu des purs du parti de la réforme!

Le Globe s'est décidé à féliciter les conservateurs sur la persistance de leurs succès. L'Evénement est prié de reproduire.

M. Joly fait injurier M. Amyot par le Chronicle. C'est très malhabile.

Causerie politique.

[Suite.]

ÉCOLE COMMUNE.

L'école commune est repoussée par la raison. La philosophie libérale nie plus particulièrement deux dogmes: celui de l'imputation et celui de la révélation. D'accord avec le rationalisme, elle envisage l'homme dans sa condition actuelle portée au bien et pouvant arriver, par ses seules forces, à un bon gouvernement, à une saine politique, à une morale suffisante et à un choix judicieux de la vérité. C'est sur cette base erronée que les libéraux établissent leurs théories législatives dont l'école commune n'est qu'un dérivé.

La foi catholique repousse ce système, par une connaissance plus exacte de la condition présente de l'humanité. L'homme n'est plus cette créature sortie si parfaite des mains de son Auteur. Il a été profondément vicié dans tout son être par la tache originelle, et la révélation lui a été donnée par la miséricorde divine pour guider son jugement obscur par le péché. La vérité révélée n'est donc pas, comme dit le rationalisme, un joug dont il faut franchir la raison; c'est au contraire l'aide et l'appui de l'intelligence, c'est le supplément divin du livre de la vérité qu'Adam avait perdu. Bien loin d'être une servitude, la révélation est une observatoire élevé par la main divine et d'où l'œil de l'astronome peut plus facilement sonder les secrets des cieux; c'est le roc inébranlable sur lequel doit s'asseoir l'édifice de tout raisonnement; c'est le sextant et la boussole de l'océan de la vraie philosophie.

Que l'on considère à quelles erreurs sont arrivés les philosophes de l'antiquité pour avoir été privés de son flambeau. Stoïciens, épicuriens, éclectiques, etc. prêchèrent les doctrines les plus ridicules; sceptiques et pyrrhoniens arrivèrent à

douter de leur propre existence. L'Asie avec son brahmanisme et son bouddhisme, l'Afrique et l'Océanie avec leur fétichisme, l'Amérique avec ses manitous sont peut-être encore descendus plus bas dans le domaine de l'absurde. Il est facile à démontrer que les quelques lucres de la vraie doctrine que l'on trouve dans Aristote et Platon avaient transcendé des sources si vives de la Judée. La moderne philosophie, à son tour, Kant, Fitch, Hegel et Victor Cousin même, en voulant se passer de la révélation, ont assis dans le vide l'édifice de leurs théories.

L'homme a donc besoin de la révélation pour guider tous ses pas, et c'est à l'enfance qu'il faut surtout l'enseigner. Les courtes heures du catéchisme, si tant est qu'elles soient possibles, ne peuvent suffire à empreindre le jeune âge de ses célestes doctrines. Porté à mal par une nature perverse, dépourvu encore de l'expérience qui sache discerner, il faut à l'enfant la prédication de toutes les heures, de tous les instants. Si, dans ses études, on lui enseigne, du matin au soir, à chercher, dans son raisonnement, la solution des difficultés qu'il rencontre, il aura nécessairement de la répugnance pour des vérités au-delà de sa raison, pour les mystères et les dogmes. La foi doit être cassée miette à miette au jeune écolier, et il faut qu'on lui en montre l'accord continu avec la science qu'on lui enseigne. Comme un naufragé que la faim presse, l'enfant est jeté sur cette terre, et, parmi les fruits qui s'offrent à sa convoitise, une main amie doit lui indiquer le poison et la nourriture. Voilà pourquoi l'Eglise appuie si fortement sur l'importance de choisir des professeurs recommandables par leur conduite et par leur piété; voilà pourquoi encore elle a voulu qu'au premier âge, l'étude des choses célestes l'emportât de beaucoup sur les connaissances du domaine temporel. C'est pour l'enfance qu'elle a spécialement composé ce petit catéchisme qui sous une simplicité qui n'est que dans les mots, renferme les éléments d'une morale, d'une politique et d'une législation plus sûres que les traités les plus fameux des savants de l'antiquité.

La vivacité des impressions, la délicatesse des sens, l'avidité d'apprendre rend le jeune âge excessivement propre à se mouler sur les circonstances et les choses qui l'entourent. L'éducation devient alors comme une seconde nature qui règle, dans l'avenir, la manière de vivre, de sentir et de penser. Cette différence va si loin que si vous comparez l'enfant chrétien avec l'enfant irréligieux vous sentez de prime-abord qu'un abîme les sépare. Il semble que tous les deux n'ont pas été créés par le même principe, ni jetés dans le même moule, ni pétris du même limon, et n'ont ni les mêmes devoirs, ni les mêmes destinées.

L'éducation de l'impe consiste en une vaine élégance de parole, en une érudition qui est toute d'apparat, qui n'a rien de solide, en un raisonnement qui surprend par le vide et le creux des pensées, et qui courbe l'âme vers la terre. L'enseignement chrétien plus solide, plus grave, offre moins de contradictions. Il renferme comme un fond de lois générales applicables à tous les problèmes, comme un flambeau qui guide à travers les coils des plus obscurs du dédale de la pensée. Il sait tout fonder en une unité admirable qui fait que l'esprit saisit le vrai ou le faux d'un principe par le plus ou moins de facilité avec lequel il s'embote dans le faisceau de cette unité. L'éducation est plus qu'un ornement de l'esprit, qu'un déploiement de l'intelligence, qu'un vainne supériorité pour celui qui la possède; son influence est telle qu'elle va jusqu'à imprimer à la nature une modalité susceptible d'être transmise aux descendants. L'enfant du sauvage est certainement moins apte à apprendre que celui de l'homme qui a étudié; nous inclinons même à croire que le chrétien imprime à sa génération un certain pli de l'intelligence qui fait qu'elle est plus propre que celle du païen à saisir les vérités du christianisme.

La nature allie l'enfant des diathèses au plus vigoureux, le plus intelligent, le plus actif; pourquoi n'hériterait-il pas au moral des dispositions acquises par les labeurs de ses parents? Ce n'est pas ici le temps de déployer plus au long cette théorie qui nous paraît aussi rationnelle que l'héritage du patrimoine, que la loi de tous les pays adjuge à la descendance. Pour l'heure, nous nous contenterons d'indiquer l'importance qu'elle a au point de vue de l'éducation de l'enfant, puisque l'étude engagée dans une fausse voie a des conséquences qui peuvent se faire sentir jusque dans la postérité.

Nous n'avons détaché là qu'une branche de ce faisceau de raisonnements contre l'école commune. Le père est pour l'enfant l'incarnation la plus naturelle et la plus légitime de l'autorité. Cette autorité vient de Dieu, créateur de la famille, et au nombre de ses attributions sont la puissance et le devoir d'enseigner et d'instruire. Quand les occupations du père l'empêchent de descendre dans les détails de l'éducation de son fils, il a le devoir de choisir dans le professeur un autre lui-même, un homme digne de le remplacer auprès de cette plante de l'enfance si frêle et dont la culture réclame un soin de tous les instants.

L'Etat même est subordonné à ce devoir; quand il veut s'emparer de l'éducation de l'enfant, il devient tyran. Si le père a la certitude que son fils aura à souffrir de l'enseignement de l'Etat, il doit lui résister, en vertu de la loi: "Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes."

L'autorité qui plus naturellement peut se substituer à celle du père, c'est celle du père. Fils du père par la nature, l'enfant est devenu, par le baptême, fils de l'Eglise et la foi subordonne dans ce cas l'autorité paternelle elle-même à celle de l'Eglise. Dans l'affaire Mortara, le pape a affirmé cette préférence.

Aussi, sommes-nous non seulement contre l'éducation sécularisée, mais serions-nous heureux de voir le père, le moine, la religieuse accaparer de plus en plus l'éducation de l'enfance. Il nous semble que l'Etat serait le premier à en bénéficier. Sous un tel régime, le bonheur, la prospérité et la justice atteindraient des limites qui, hélas! s'en vont

chaque jour se rétrécissant sur cette terre. Tous les penseurs se sont accordés sur cette nécessité de l'éducation morale donnée à l'enfance. J. Demaitre disait: "L'homme, c'est-à-dire l'homme moral, est peut-être formé à dix ans et, si le n'a pas été sur les genoux de sa mère, ce sera toujours un grand malheur. Rien ne peut remplacer cette éducation, si la mère surtout s'est fait un devoir d'imprimer sur le front de son fils le caractère divin, ou peut-être à peu près sûr que la main du vice ne l'effacera jamais. Le jeune homme pourra s'écarter sans doute, mais il déclinera, si vous voulez me permettre cette expression, une courbe rentrante qui le ramènera au point d'où il est parti." Et quelle mère plus tendre que l'Eglise? Quelle mère moins sujette aux caprices et plus sûre dans ses enseignements.

(à suivre)

La réponse de Lépine.

On lit dans le Nouveau-Monde de samedi:

Lorsque l'on vint communiquer au courageux Lépine la commutation de sa sentence, il se passa une scène que nous tenons à enregistrer. L'histoire d'un jour la rappellera pour la gloire de notre race.

On proposa au prisonnier de changer, s'il le voulait, sa peine en un exil de cinq ans; mais à la condition très expresse qu'il signerait de son nom une déclaration écrite allant à dire: "To, qu'il s'engageait à évacuer le territoire Canadien sous les vingt quatre heures: 2o, qu'il pourvoyait lui-même aux frais de son élargissement: 3o, que si avant les 5 ans d'exil expirés, il mettait le pied sur le sol de la Puissance, il serait soumis de nouveau à sa sentence d'emprisonnement!"

Il était très facile de voir dans l'exposé de ces conditions arbitraires, un guet-apens de la pire espèce. Tout le monde sait, en effet, qu'à ce temps de l'année, la voiture la plus rapide, le Stage, prend deux longues journées pour venir de la frontière américaine au Fort-Garry.

Le brave Lépine comprit sans peine tout l'odieux de ces propositions. Elles révoltèrent son cœur élevé et voici la réponse qu'il fit transmettre de son cachot au lieutenant-gouverneur Morris par un ministre de ce dernier:

"Je ne signerai point cette feuille, dit-il. Car, en signant ce papier, qui insulte à ma position, je reconnaitrais tout ce qu'on a fait contre mes compagnons et moi; je manquerais à l'honneur. Je paraisrais accepter comme juste l'inique et honteuse sentence qui a été portée contre moi. Encore une fois, non, je ne signe point!"

Il y a maintenant cinq longues années que le gouvernement Canadien s'est engagé en honneur à nous amnistier tous. Voilà cependant cinq ans aussi qu'on nous traque partout et que je languis dans les prisons. J'ai fait plus que le temps de l'exil que l'on m'offre aujourd'hui, si tant est que j'aie mérité cet exil. Enfin, non, je ne signe point. On est maître de mon corps; on ne l'est point de ma volonté."

Rien ne put ployer cette volonté de fer. Lépine resta inébranlable dans sa détermination, qu'il savait d'ailleurs approuvée par ses amis, ses parents et surtout par sa forte femme. En apprenant la nouvelle de la commutation de la peine, celle-ci était accourue à travers les dangers de la débâcle des glaces et par un temps affreux, pour dire à son mari de ne pas céder, de ne pas signer, de placer l'honneur avant tout! Que pensez-vous de cette métisse?

Elle ne fut pas la seule du reste que ce noble sentiment exaltât. Un grand nombre de personnes, mêmes parmi les anglais, ayant été mises au courant, s'empressèrent de faire dire à Lépine de s'en tenir fermement à ce qu'il avait résolu. Un marchand anglais disait à l'un des amis de Lépine: "Qu'il ne signe point; j'aidrai plutôt à supporter sa famille."

Cette courageuse attitude a beaucoup désappointé certains Haut placés de Manitoba et notre habile gouvernement est loin d'en avoir fini avec cette folie de Lépine. Ce ne serait pas la première folie qui aurait renversé des Dieux. On sent cela plutôt qu'on ne le dit. Mais c'est très-inquietant tout de même ce qui sera formé le 1er juin.

Voilà, sans doute, pourquoi on a cherché à engager quelques amis du prisonnier à le gagner à signer sa honte, en leur disant que s'il s'obstinaient plus longtemps, son refus aurait, pour lui et pour les siens, des conséquences bien déplorables. Nous verons cela. En attendant, Lépine reste insensible aux larmes des crocodiles qui l'entourent."

Nous attirons l'attention des journaux rouges sur les lignes qui précèdent. Qu'ils en fassent la lecture et, s'ils ont du cœur, ils rongeront des lèches insultes qu'ils ont lancées à la face du brave Lépine. Que l'Evénement, surtout, qui, entre toutes les feuilles à gages du gouvernement fédéral, s'est distingué par ses articles injurieux à l'adresse du chef des Métis; que l'Evénement médite bien la réponse énergique et pleine de patriotisme que celui qu'il appelle par dérision "le dernier des géants", a faite aux envoyés de MM. MacKenzie

et Fournier; et s'il lui reste encore de la bonne foi, il ne pourra s'empêcher de reconnaître que Lépine est un brave, un homme qui aime son pays, et que ceux qui lui jettent le bal dans l'Evénement ne sont que des misérables.

Assemblée des Médecins

Un malentendu nous a empêché de publier avant aujourd'hui, le rapport de l'Assemblée du Bureau des médecins et chirurgiens qui a eu lieu mercredi dernier à l'Ecole Normale Jacques-Cartier. Les officiers présents à cette assemblée étaient MM. R. H. Russel, M. D., Président; Drs. Marmette et Howard, vice-président; Drs. Peltier et Belleau, secrétaire, Dr. Robillard, trésorier et registraire; Drs. Jackson, G. E. Fenwick, Ross, Michaud, Tétu, Elz. Desjardins, Brigham, R. F. Rinfret, Dr. St. Georges, E. Land'y, A. Hamilton, Gilbert, Gibson, Duchesneau, Tessier, Scott, Hingston, Rollot, Church, Weibrenner, Chamberlin, et Perrault.

Les nouveaux médecins dont les noms suivent, ont reçu leurs licences sur présentation de leurs diplômes respectifs:

Université McGill.—MM. W. Moffat, M.D., C. M., G. H. Monk, M.D., C. M., G. C. Duncan, M. D., C. M., B. Wales, M. D., C. M., W. J. Kearney, M. D., C. M., J. H. Christie, M. D., C. M., J. B. McCannell, M. D., C. M., J. E. Woods, M. D., C. M., S. A. Hickey, M. D., C. M., M. O. Ward, M. D., C. M., R. Howard, M. D., C. M., J. D. Glyne, M. D., G. M., B. J. Brassard, M. D., C. M.

Université Victoria.—MM. P. Gosselin, M. D., J. Chevalier, M. D., T. Bélanger, M. D., J. P. Leduc, M. D., J. M. Boileau, M. D., J. A. Brunelle, M. D., J. Manseau, M. D., R. Alexander, M. D., Z. Courtois, M. D., A. Piché, M. D., J. A. C. Lafraicheur, M. D., A. Nadeau, M. D., E. Brun, M. D., F. C. Esnault, M. D., A. Champagne, M. D., E. Filiatrault, M. D., O. P. Hétu, M. D., A. Letourneau, M. D., J. Charbonneau, M. D., E. Laroque, M. D., M. Desrosiers Larivière, M. D., F. Trudel, M. D., E. Paquet, M. D., A. P. Lassiève, M. D., P. F. Casgrain, M. D., E. A. Guillemo, M. D., P. A. Allard, M. D., P. Pétit, M. D., J. B. A. Lamarche, M. D., E. E. Pautoux, M. E.

Université Laval.—J. N. Fraser, M. L. O. Lamirault, M. L., N. C. Beauchemin, M. L., J. E. Turcot, M. L., F. C. T. Lamoureux, M. L., G. B. Bolduc, M. L., J. L. Hamelin, M. L., "Bishop's University"—J. McKay, C. M., M. D., W. M. Hunter, C. M., M. D., G. Dubuc, C. M., M. D.

Université de Toronto.—O. C. Browne, B. M.

Université de Kingston.—B. Chaffey, M. D.

Les messieurs dont les noms suivent ont été admis à l'étude de la médecine après examen:

MM. F. Fleury, C. N. Gauvreau, E. Sirois, J. J. Cauley, C. F. Couture, J. Langlois, F. X. Gosselin, E. Bédard, I. Pratt, M. Bellemare, H. P. Rouleau, M. D. Elie, C. Fenwick, O. Gover, L. Masse, M. Macdonald, E. Girard, H. Laconrière, A. A. Panneton, A. Marion et A. Leblanc. M. le Dr. B. M. G. Miguault, d'Yamaska, fut élu directeur du Bureau pour le district des Trois-Rivières, en remplacement du Dr. A. G. Fenwick, des Trois-Rivières. Le Dr. G. E. Fenwick, de Montréal a été élu secrétaire-trésorier, en remplacement du Dr. Robillard qui a résigné.

Nous annonçons avec un bien vil regret la mort prématurée de M. Garneau, sergent d'armes.

INFORMATIONS.

La société Irlandaise de Halifax fait des préparatifs pour la célébration du centenaire d'O'Connell au mois d'août.

Lépine ayant appris que les généreux Ontariens se proposent de distribuer leurs fameuses 5,000 piastres à ceux qui ont le plus contribué à son arrestation, a fait passer au Comité philantropique de Toronto, sa réclamation pour 1,000 piastres! Il prétend avec autant d'esprit que de raison, avoir mieux mérité de la patrie et plus contribué que tout autre à cette glorieuse arrestation, attendu qu'il n'a rien fait pour se sauver, alors même qu'il était parfaitement libre de s'échapper, et qu'en homme fort de son innocence, il est resté chez lui; pour attendre et subir le procès qu'on lui préparait. Bravo!

Le Lieutenant-Colonel Jackson, D. A. S. formera un camp d'exercice qui se tiendra à Brockville, le 22 du mois prochain.

Il y aura un camp à Niagara; il sera formé le 1er juin.

L'élection du Dr. Haney, député libéral du comté de Monck à la législature locale d'Ontario, a été annulée pour cause de corruption. La pétition contre M. Brown, député conservateur d'Ontario Sud, a été renvoyée; le demandeur devra payer les frais.

Quelques-uns des tailleurs de pierre qui étaient venus à Montréal, sur contrat, à raison de \$3 par jour, pour travailler au nouveau canal Welland, se préparent à retourner en Ecosse par le Phenician. Ils ont dû vendre leurs effets avec une grande perte pour se procurer l'argent de leur passage.

La ville de Rouen célébrera le 15 décembre prochain, le centième anniversaire de la naissance de l'un de ses plus illustres fils, Boieldieu, l'auteur de la Dame Blanche. Toutes les sociétés musicales de France doivent prendre part à cette fête nationale.

L'hon. D. A. McDonald Maître Général des Postes, a été nommé lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario, en remplacement du lieutenant-gouverneur Crawford, décédé.

M. James O'Reilly, avocat de Toronto, décédé, est celui qui avait représenté la Couronne dans le procès de Whelan accusé du meurtre de feu D'Arcy McGee.

La compagnie du télégraphe de Montréal va établir des communications entre St. Anicet et Huntingdon. Le vapeur Manitoba a conduit hier, à St. Anicet, une escouade de travailleurs qui ont immédiatement commencé à poser les fils télégraphiques, et la ligne sera prête à fonctionner dans une semaine.

Le lieutenant-gouverneur Crawford a été inhumé hier à Toronto, dans le cimetière "St. James." D'après une décision du gouvernement d'Ontario, ses funérailles ont été publiques, aux frais de la province.

Les vapeurs de l'île du Prince Edouard ont commencé leur service régulier entre Charlottetown, Pictou et les ports du Cap Breton.

Il est rumeur à Ottawa, que M. Foster a réussi parfaitement dans la négociation d'un emprunt sur le marché anglais pour pourvoir aux frais de la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne.

Le parlement provincial du Manitoba a été prorogé vendredi dernier. Plusieurs mesures ont été passées durant la session et cinquante bills ont reçu la sanction du lieutenant-gouverneur.

Suivant l'expression du Bien Public, le ciel évidemment se déclare contre la candidature de M. L. O. David, dans le comté d'Hochelega. Ce monsieur avait annoncé dans le Bien Public de samedi, qu'il adresserait la parole aux électeurs de la paroisse Sault-au-Récollet, hier après la messe, et voilà qu'une pluie battante vient déjouer tout ces beaux projets. Maintenant M. David ne pourra plus probablement profiter de l'absence de M. Beaubien pour essayer de faire muser sa petite candidature. (Nouveau-Monde.)

Le lieutenant-colonel King, commandant la 3e division de brigade, province de Québec, a obtenu la permission de se retirer du service en retenant son grade.

Le major Aylmer remplira les devoirs de commandant pour cette division, en attendant qu'un nouveau major de brigade soit nommé.

Bonne nouvelle pour le comté de Jacques-Cartier. Son député qui aux Communes, était whipper-in vient de monter en grade. Le Club des Puffers l'a élevé au rang de Puffer-in. Dans l'intimité, ses amis ne l'appellent plus que Lord Pufferin.—Minerve.

Dimanche dernier, à Memramcook, une jeune demoiselle de Moncton, nommée Mary Gasken, âgée de 17 ans entrant dans le Giron de l'église catholique, en abjurant ses erreurs, et embrassant la foi catholique, apostolique et romaine.

Après avoir été régénérée par les eaux du baptême, elle s'agenouilla au pied de l'autel et promit la fidélité conjugale à M. Ronald Gillis aussi de Moncton.

Cette double cérémonie a été présidée par le Révé. Père Labbé.—Moniteur Acadien.

Un nouveau contrat a été passé pour le service des malles entre San Francisco et la Colombie Anglaise. En été, le service postal se fera trois fois par semaine, et, en hiver, une fois. Préalablement ce service était semi-mensuel.

MM. Mariné et Cie, armateurs de Montréal, ont été nommés agents du gouvernement de la puissance, pour recevoir à Montréal et ensuite faire transférer aux endroits voulus les rails en acier et accessoires que le département des Travaux Publics a achetés en Angleterre, pour le chemin du Pacifique canadien.

A Ottawa, aujourd'hui, l'administrateur O'Grady Haly a dû visiter les sources Caledonia. La place a été préparée pour la circonstance et bon nombre d'autres visiteurs devaient s'y rendre.

Une dépêche de Montréal nous informe que le chemin de fer Montréal, Ottawa et Western avance rapidement; on attend huit locomotives dans huit ou dix jours. A leur arrivée, la pose des rails commencera à Hochelega, et on croit que dans trois semaines, les trains marcheront de Hochelega à la rivière Noire. Les traverses sont posées jusqu'à Greenville, et les rails d'acier sont préparés sur toute la ligne.

La hauteur des eaux dans la rivière d'Ottawa a retardé quelque peu l'érection du pont à Sault au Récollet. Une arche est posée de chaque côté, la maçonnerie est terminée et moyen-

nant du beau temps, le pont serait fini en deux semaines, tous les objets nécessaires étant prêts et les hommes spéciaux sur les lieux. On espère que le chemin de fer sera livré à la circulation dans trois mois.

L'hon. M. Christie a été nommé administrateur de la Province d'Ontario, d'ici à ce qu'un nouveau Lieutenant-Gouverneur soit nommé.

M. T. J. Bailey, de Toronto, partira lundi pour établir la ligne du chemin du Pacifique Canadien, depuis le lac Shebaudoyan jusqu'au Lac des Bois.

Le juge Blatchford, de New-York, a ordonné la vente des terres et propriétés de la Compagnie du Pacifique Nord Américain, pour satisfaire les réclamations sur hypothèques.

La Corporation de la Ville de Lévis a fait poser, samedi après-midi, le ponton du débarcadère.

Un nommé Monsieur Louis Allard est mort récemment à St. Casimir, P. Q., à l'âge remarquable de cent treize ans et quelques mois. Le défunt était père de treize enfants, encore tous vivants et quelques-uns d'entre eux dépassant soixante-dix ans. M. Allard était natif de Québec.

On dit que M. Eddy, M. P. P. se présentera de nouveau dans le comté d'Ottawa, P. Q. M. Rouleau et M. Duhamel, vont se présenter aussi; ils s'annoncent tous deux comme candidats conservateurs.

On dit que M. E. Fréchette doit être nommé comme secrétaire de la commission chargée de régler les intérêts des métis.

NOUVELLES D'EUROPE.

Londres, 17 mai. Une dépêche spéciale de Berlin adressée au Times mande qu'en face des événements critiques que l'on appréhende, la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et l'Italie s'offrent à négocier entre l'Allemagne et la France. On suppose que les propositions de la Russie à l'Allemagne étaient accompagnées de celle d'un appui en cas d'événements.

La récente conflagration à Peshawur fait que 1500 personnes sont sans abri.

On mande de Madrid au Daily News: Le nonce du Pape a demandé formellement la restauration de l'unité du culte catholique en Espagne, et le gouvernement a répondu qu'il était décidé à maintenir la liberté des cultes.

Paris, 17 mai. Le Moniteur dans un article de rédaction, ayant trait à la ligne de conduite prise par le gouvernement britannique, durant la récente alarme dit: L'Angleterre, en élevant la voix en faveur de la paix, a naturellement recouvré son autorité et son influence sur les affaires continentales, et le ministère actuel a acquis un degré de force et de puissance qui attirera l'hommage et la reconnaissance de l'Europe.

On annonce que le prince Napoléon fera bientôt publier un manifeste en faveur de la république et non en faveur de la restauration de l'Empire. Rome, 17 mai. La Fanfala, un organe ministériel, annonce que le Pape a résolu de convoquer de nouveau et à une date rapprochée, le concile du Vatican pour examiner les lois de réformes ecclésiastiques.

Madrid, 17 mai. Les carlistes ont attaqué Pamplune hier, et ont lancé 24 bombes dans la ville. Les assaillants ont été finalement repoussés par les troupes alphonstiques.

FAITS DIVERS.

RELIGIEUX.—La confirmation a eu lieu, hier, à Saint-Sauveur et aujourd'hui à la Basilique.

—La fête de la Ste. Enfance aura lieu jeudi matin, le 20 du courant, à huit heures, dans la Basilique. Les membres et amis de l'Œuvre sont priés d'y assister.

Un sermon de circonstance sera prêché par le R. P. Saché S. J.

BONNE NOUVELLE!—Nous apprenons à nos lecteurs, avec plaisir, que St. Roch est à la veille de posséder un nouveau médecin, dont le talent, les connaissances et l'habileté sont connus depuis longtemps. Nous voulons parler du Dr. J. A. Garneau de St. Stanislas. Le Dr. Garneau doit bientôt fixer sa résidence à St. Roch. Il ne peut jamais y avoir trop d'habiles médecins et nous sommes persuadé que M. Garneau rencontrera à St. Roch tout le succès que ses lumières médicales lui donnent droit d'espérer.

SOCIÉTÉ CASUALT.—Il y aura demain soir une séance de cette société.

Par ordre, TH. CHASE, CASGILAIN, S. S. C.

—Il y aura, demain soir, jeudi, assemblée générale des membres de la "société d'éducation," à la basilique.

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la "société de colonisation de Québec-centre" est remise à jeudi de la semaine prochaine. D'ici là, les membres sont priés de recueillir le plus de souscriptions possible.

SINISTRES MARITIMES.—Le nombre de naufrages arrivés pendant la semaine finissant le 1er mai, est de 19; total pour la présente année 559.

—Il y aura séance du bureau de direction de l'Union Commerciale, à la salle du Patronage le 19, à 8 heures P. M., et assemblée générale à 9 heures.

Par ordre, SIMON GAGNON, S. A. U. C. de Q.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. I. P. Déry, libraire bien connu de cette ville. M. Déry possède un assortiment complet d'articles de bureaux, livres de prières, enciers magiques, vins o'porto, sherry, vin de messe analysé, brandy, etc. (Voir l'annonce.)

NOUVELLE PHARMACIE.—M. P. F. Rinfret vient d'ouvrir une pharmacie, au no 1, rue et Faubourg St. Jean. L'expérience que M. Rinfret s'est acquise au dispensaire de Québec méritent on ne peut plus qu'il soit encouragé du public. On trouvera sans cesse, à son magasin, tous les effets de toilette et de produits pharmaceutiques, venant des meilleures manufactures et de première qualité. Le tout servi avec courtoisie, diligence, et à des prix raisonnables.

ADMISSION.—Les MM. dont les noms suivent ont été admis le 5 courant, à l'étude du notariat, après avoir subi l'examen ordinaire: G. Aug. Fraser Chaussegros de Léry, Jos. Edmond Faribault, Eugène Nap. Desorcy et Jos. Clis Emile Levy.

CADEAU.—Le sergent paie-maitre de l'Artillerie de la Batterie B, qui fait aussi partie du Régiment d'Artillerie Royale de sa Majesté, a reçu une gratification de £10 du Département de la guerre, pour la conduite exemplaire qu'il a tenue au service de Sa Majesté.

—MM. C. E. Holiwell & cie viennent de nous envoyer, le numéro du jour "Ladies favorite magazine" pour le mois de juin. Ce journal présente à chaque page, une foule de choses utiles et du plus grand intérêt. Il y a un magnifique supplément dans lequel sont représentées les modes les plus récentes et de la dernière élégance parisienne, pour robes et chapeaux, toilette de promenade, etc. Il renferme aussi quatre morceaux de belle musique, pour piano et un patron de canevans pour laine. Nous le recommandons beaucoup à nos lecteurs et surtout aux dames, qui pourront se le procurer en s'adressant à M. Holiwell, en face du bureau de poste.

RUMEUR.—On parle maintenant de préparer un concours de calcul mental.

PEU D'ESPOIR.—On entretient très peu d'espoir que le constable Baiquet survive, et il ne sera fait aucune demande de commutation de peine pour Deery, tant que la position de Baiquet sera douteuse. Les amis de Deery croient néanmoins qu'il ne sera pas exécuté.

BOULEVEMENT.—Dernièrement un bloc de pierres de 115 pieds de longueur, sur 15 pieds de largeur et de 3 pieds d'épaisseur, s'est écroulé à la côte St. Louis, Montréal. Un bloc, plus considérable encore, menace de crouler comme celui-là.

—On écrit de Boston: Un Canadien-français nommé Onésiphore Blais, de St. Pierre Rivière du Sud, en marchant sur la voie ferrée du chemin de fer Boston & Maine, près de Malden Mass, a été frappé vendredi dernier par un train express et sérieusement blessé. On comprend à peine comment le pauvre jeune homme n'a pas été tué sur le coup. Les autorités de la ligne Boston & Maine ont pourvu à ses premiers besoins et verront à ce qu'il reçoive les soins que réclame sa position critique.

Annonces Nouvelles.

Acte concernant la faillite de 1869, dans l'affaire de N. Brindamour.—R. H. Wurtele

Acte concernant la faillite de 1869, dans l'affaire de Edson, Fitch & Cie.—Wm Walker

Acte concernant la faillite de 1869, dans l'affaire de Moise Hamel et Jacques Bourbeau.—R. H. Wurtele

Compagnie d'Assurance Nationale.—T. E. Mohony

Pour le Saguenay.—A. Gaboury

Ligne Allan.—(voir 4ème page.)

Librairie.—I. P. Déry.

Musique Nouvelle!—A. Lavigne.

Explication du Catechisme de la première enfance Pour Messieurs!—Fyfe et Garneau.

—

DEJEUNER.—Cocca de Epps.—Agréable et reconfortant.—Par une connaissance approfondie des lois naturelles qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition et par une soignée application de magnifiques propriétés du Cocca bien choisi, M. Epps a pourvu nos tables à déjeuner d'un breuvage délectable savoureux qui peut nous épargner plusieurs comptes de médecins.

C'est par le prudent usage, de tels régimes de

nourriture, qu'on peut graduellement rétablir une constitution malade au point de la mettre en état de résister à toutes sortes de maladies. Des centaines de maladies nous environnent sans cesse, prêtes à nous attaquer par le point le plus faible de notre santé. Nous éviterons plus aisément de nous en voir atteints, en ayant soin de bien entretenir la pureté du sang et de soigner notre constitution.—Civil Service Gazette.

Certificats des Machines à Laver Perfectionnées.

St. Agathe, Comté de Lotbinière, P. Q., 27 Mars 1875. MM. Dillingham & Berg, B. 210, Québec.

Messieurs.—C'est moins pour vous donner une recommandation que pour rendre service au Public, que je me rends à votre désir d'avoir mon opinion sur votre "Laveuse Complète." Lorsque vous lavez le linge à la main, j'ai eu à essayer tout le vocabulaire des machines de ma Ménagerie. C'était de l'argent perdu, ces machines sont la ruine des filles, c'est trop difficile à faire fonctionner, etc. J'ai tout laissé dire, et je me suis de suite mis en frais de faire ajuster la Machine sur une cuve, j'ai ordonné de faire tremper, pendant un demi-heure du linge sale. J'ai fait chauffer une légère savonne, et j'ai fait mettre dans un drap, suivant les directions, une quantité considérable de serviettes, de cols, tris, et de chemises, et j'ai mis la servante à mouvoir la machine et à y faire passer, pendant dix minutes ce râteau ainsi composé. J'ai fait alors ouvrir le drap et ma ménagerie a été forcée d'avouer qu'on ne pouvait mieux laver à la main. J'ai ensuite demandé combien il est fallu de temps pour laver ce linge à la main, et on m'a avoué qu'il lui fallu près d'une demi-journée. Je puis donc, par expérience, recommander votre "Laveuse Complète" assurant qu'elle épargne beaucoup de savon et beaucoup de temps. J'ose assurer que la "Laveuse" rapaiera son prix d'achat en moins d'une année.

Votre, etc. N. M. BUOT, Ptre.

Depuis plusieurs semaines que j'ai acheté la "Complète Laveuse Dillingham et Berg, Québec" je n'ai qu'à me féliciter de la manière dont on peut laver toutes sortes de linges, étoffes, tapis, etc., d'une longueur, sans le moins du monde déchirer, ou même forcer le tissu, et tout cela fait en peu de minutes parfaitement, en un mot tout ce qu'on peut désirer en fait de lavage fini; la "Complète Laveuse" de Messieurs Dillingham et Berg, le fait.

Pour rincer le linge il y a une "rinçeuse," attachée à la cuve, cette "rinçeuse" presse toute l'eau hors du linge, et peu de temps après étant suffisamment sèche il est prêt à être pressé en fer chaud. FERD. GAUVREAU, Caré. St. Flavien, 29 Mars 1875.

Grand-Tronc.—Chambres à Dinar, Richmond, P. Q., 3 avril 1875.

MM. Dillingham & Berg, Québec. Messieurs.—Après avoir fait l'essai de plusieurs Machines à laver, on me conseilla d'acheter l'une de vos laveuses, connues sous le nom de "Laveuses Perfectionnées." Je dois dire que j'en suis parfaitement satisfait et j'ai maintenant convaincu qu'il n'est pas de machine à laver, égale à la votre dans le comté, pour épargner autant de travail et faire l'ouvrage aussi bien.

Je suis, votre obéiss. serv., B. MARCHÉ, Québec, 28 Avril 1875.—3m 796

BULLETIN MARITIME.

Le steamer "St. Lawrence," capt Hyde, venant de Londres, est entré dans notre port à minuit dimanche soir.

Le steamer "Ontario," capt Bouchette, venant de Liverpool, est arrivé à 1.10 a. m. hier.

MM. H. Fry et Cie, de Québec, ont reçu hier une dépêche de Matane, leur annonçant que la barque "Earl of Elgin," capt Dow, et le navire "Norse," capt Gillsen, avaient fait côte au Cap Chatte, et que le Hermod à Matane.

Bulletin Commercial.

Le montant des droits payés à la Douane de Québec, le 17 et 18 du courant est de \$1006.61.

MARCHÉS MONÉTAIRES.

New-York, 2h p. m. 19 Mai 1875. Or, 116; Échange sterling 87; GREENBACKS 84 à 86.

E. C. Bankow, Courtier, No. 2, rue du Fort.

IMPORTATIONS.

17 Mai.—Par le navire Superior, Buchanan, de Liverpool—7 paquets de vorrière à A. Nalband, 12 sacs de clous, 1 caisse, 6 paquets de pelles à Chine et Beaudet. 40 boîtes de chandelles, 10 barils d'huile d'olive à N. Turcotte. 4 ballots à J. E. Hamel. 7 ballots, 6 caisses de tapis à Jos Hamel et Frère.—Le reste de la cargaison pour Montréal.

18 Mai.—Par le SS Moravian—1 caisse au Juge Meridith. 1 caisse de marchandises à P. Garneau et Frère. 11 quarts de clous à Phelet et Beht. 27 ballots de tapis à Hamel et Frères. 21 ballots de marchandises à Thibaudet et Frère. 1 caisse de livres au Révd Père Guivin. 6 do. à L. Crémazie.—Le reste de la cargaison pour Montréal.

PAR LE GRAND-TRONC.

17 Mai.—1 boîte de marchandises à J. Clarke. 4 do de papier à J. J. Foote. 20 tonnes de whisky, 20 do de toddy, 15 do de vin de gingembre à Jos Lepage.

18 Mai.—1 caisse de quincaillerie à Chiuic et Beaudet. 8 caisses de pendules à E. Jacot. 22 do à S. Bodard. 28 do à J. Hamel et Frères. 15 boîtes de métal à Chiuic et Beaudet. 10 quarts de théobombino à N. Turcotte. 20 tonnes de wiskey, 15 do toddy à Jos Lepage.

PAR LES VAPEURS DE MONTREAL.

17 Mai.—Par le vapeur Montréal, Nelson, de Montréal—6 tonnes de gin à Beling, Mills et Pil.

18 Mai.—Par le vapeur "Bhysinnian," Chabot, de Montréal—50 quarts de lard à G. Tanguy.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES.

17 Mai.—Navire Goldfinder, Kelly, Londres, 31 mars. Gilmour, Cie, lest.

— Acte. Devine, Liverpool, 6 avril. A. Gilmour et Cie, charbon et sel.

— Algiers, Mitchell, Liverpool, 7 avril. R. R. Dobbell et Cie, lest.

— Lake Superior, Buchanan, Liverpool, 6 avril. Carbray et Routh, carg. gen pour Québec et Montréal.

— Bruce, Fraser, Port Glasgow, 5 avril. R. R. Dobbell et Cie, charbon.

— Gleniffer, Cumming, Greenock, 30 mars, pour Montréal.

18 Mai.—SS Moravian, Graham, Liverpool, 8 mai, Allans, Rae et Cie, 435 passagers et carg. gen pour Québec et Montréal.

SS Derwent, Pégden, Anvers, 21 avril, Chiuic et Beaudet, vitres.

— Alpha, Peters, Summerside, J. B. Turner, patates, etc.

Navire The Craigs, Thiele, Greenock, 5 avril, Roche et Stavely, charbon.

— Toronto, Wilson, Greenock, 5 avril, A. F. Knight, charbon.

— Ravenscroft, Biggan, Liverpool, 6 avril, Allans, Rae et Cie.

ENTRÉS EN CHARGEMENTS.

18 Mai.—Marchionis of Queensberry, 681, Troon R. R. Dobbell et Cie, bôme de Dinning Marie Arthemise, 90, Labrador, A. J. Venner, quai Renuud.

Providence, 68, Campbellton, W et H Brodie, quai Renuud.

EXPÉDIÉS.

18 Mai.—SS Miramichi, Baquet, etc. Comp des Ports du Golfe, Québec.

— SS Phenician, Scott, Glasgow, Allans, Rae et Cie.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.

Québec, 18 Mai 1875.

Barge Delina, Portelancé, Montréal—Flour Goelette Marie-Arthemise, C. Fortier, Montréal—lest.

— Marie-Louise, J. Lapiere, Matane—lest 19 Mai.

Goelette Victorine, Chs Pilote, Saguenay—Planches et 40 passagers.

— Delvina, H. Dionne, St. André—Palates, beurre et graine de lin.

ARRIVAGES AU HAVRE DU PALAIS.

Québec, 18 Mai 1875.

Goelette Eliza, F. X. Gérard, Malbaie—Perche et piquet.

— Marie-Céline, Bouchard, Malbaie—Perche et bois.

— Regina Coeli, Lalleur, Ste Croix—Bois.

— Marie-Emelia, Bergeron, Sault-au-Cochon—Perche.

2 Bateaux avec Bois et Tringle. 19 Mai.

Goelette Aurora, C. Dufour, Petite Rivière—Bois.

— Marie-Anne, J. Duguay, Malbaie—Lambourde et Potéau.

— Mary, C. Lavoie, Petite-Rivière—Bois et bois.

— Madelle, E. Bluteau, de Gravois.

10 Bateaux avec bois, madiers, pierre, tringle.

Acte concernant la faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de NARCISSE BRINDAMOUR, Hôtelier. Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue St. Pierre, Québec, MERCREDI, le 2ème jour de Juin prochain, à 11 heures A. M., pour recevoir l'état de ses affaires et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE, Syndic Provisoire. Québec, 19 Mai 1875.—6f 722

Acte concernant la Faillite de 1869.

Dans l'affaire de EDSON FITCH & LEWIS HENRY HAMILTON, de Québec, faisant des affaires dans la cité de Québec, et dans la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, sous la raison de Edson, Fitch et Cie. Failli.

LES faillis m'ont fait une cession de leurs biens; et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 17, rue St. Pierre, Québec, JEUDI, le 3ème jour de Juin prochain, à deux heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

WM. WALKER, Syndic Provisoire. Québec, 19 Mai 1875.—6f 723

Acte Concernant la Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de MOISE HAMEL et JACQUES BOURBEAU, faisant des affaires sous le nom et raison de HAMEL et BOURBEAU, Courtois. Failli.

LES faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue St. Pierre, Québec, LUNDI, le 31ème jour de Mai, à 11 heures A. M., pour recevoir l'état de leurs affaires et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE, Syndic Provisoire. Québec, 19 Mai 1875.—6f 724

LIBRAIRIE!!

Récemment reçu par les derniers bateaux d'Europe, un nouvel assortiment complet en ce qui concerne la Librairie.

ON TROUVERA A LA LIBRAIRIE DE I. P. DERY, 47, Rue St. Pierre, Basse-Ville, 47.

Un assortiment des plus complets dans cette ligne. LIVRES DE PRIÈRES, de tous les genres, livres d'écoles Français et Anglais, approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique et de MM. les professeurs de l'Ecole Normale Laval. Papiers et Enveloppes de toutes sortes, livres de compte en grande variété, Livres, Cahiers d'écriture, Cahiers d'exercices, Memorandums, etc. Fournitures de Bureau, en grande quantité et des patrons les plus beaux et les plus nouveaux. Encore de toutes sortes, Plumes, Crayons Manchés de plumes, Ardoises, etc., en grande variété, Cire, Gerges, Bandes de billets, Traités, etc. Blancs de Douane, Reçus, etc.

AUSSI: Vins O'porto, Sherry, Vin de Messe analysé Brandy, etc.

Il ne faut pas oublier aussi le célèbre ENCHER MAGISQ dont la garantie est assurée pour 100 ans, seulement en y mettant un peu d'EAU, et qui donne la plus grande satisfaction.

On se charge de toutes commandes pour impression et reliure. Escompte libéral accordé à MM. les Marchands. I. P. DERY, Libraire, 47 rue St. Pierre, Basse-Ville. Québec, 19 Mai 1875.—c 629



Cmp. de Navigation à Vapeur du St. Laurent Pour le Saguenay.

Le bateau à vapeur ST. LAWRENCE, Capt. J. Lecours, devra partir du Quai St. André, MARDI, le 25 MAI, à 8 heures A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha!

Faisant escale aller et retour aux Eboulements, à la Malbaie, à la Rivière-du-Loup et à Tadoussac. Pour autres renseignements, s'adresser au bureau de la Compagnie, au Quai St. André. A. GABOURY, Secrétaire. Québec, 19 Mai 1875.

Compagnie d'Assurance Nationale

(INCORPORÉE PAR UN ACTE DU PARLEMENT.)

CAPITAL \$2,000,000

AYANT DROIT DE L'AUGMENTER JUSQU'À \$5,000,000.

PARTS \$100 CHAQUE.

Bureau Central MONTREAL.

DIRECTEURS PROVISOIRES:

Hon. M. H. COCHRANE, Secrétaire. Wm. ANGUS, Ecr., (Président de la Compagnie de Papier du Canada.) EDOUARD H. GOFF, Ecr., (Directeur-Gérant de la Cie. d'Assurance d'Agriculture.) ALPH. DESJARDINS, M. P. THOS. E. FOSTER, Ecr., Gérant de la Cie. d'Assurance sur les Accidents.) A. W. OGILVIE (Directeur de la Banque d'Echange du Canada.) Lt.-Col. A. C. D. L. HARWOOD, D. A. G. (Président de la Cie. d'Assurance d'Agriculture.) P. D. BROWN, Ecr., (Banquier.) Lt.-Colonel A. A. STEVENSON. J. CASSIE HATTON, Ecr., (Avocat.)

BANQUIERS: BANQUE D'ECHANGE DU CANADA.

PROSPECTUS:

La COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE de Montréal, fut incorporée par un Acte passé à la dernière Session du Parlement Fédéral dans le but d'assurer les bûisses contre le feu. Les fondateurs croient que l'on peut avec facilité établir de nouvelles Compagnies d'Assurance; et leur établissement suppléer non seulement aux lacunes qui existent dans cette branche de commerce, mais servirait encore au succès d'une cause nationale par cela qu'elle maintiendrait dans le pays au moyen de ses Institutions Nationales, les capitaux dont on a tant besoin. Jusque-là la plus grande part des affaires d'assurances en Canada—et celles du Feu et de la Vie—a été transférée par des Compagnies étrangères. Maintenant, dans le pays, il se trouve un capital suffisant, et les Canadiens devraient céder à la noble émulation que leur inspire le légitime orgueil national et l'ambition fort honorable de succès commercial de notre pays en particulier celui des Compagnies d'Assurance fondées en Canada. C'est à ces compagnies que les Canadiens doivent donner leur appui. Le Fonds Capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (pouvant s'élever jusqu'à \$5,000,000), divisé en 20 parts, de \$100 chacune. Dix pour cent est payable par souscription, ce qui donne à la Compagnie sur le présent capital la somme de \$200,000, ce qui est plus que suffisant pour assurer à la Compagnie une base financière solide. Le surplus du capital est payable à la demande des directeurs, quoiqu'on ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire d'autres demandes. L'on s'est assuré les services d'un Monsieur ayant acquis une grande expérience dans les Compagnies d'Assurance les plus en renom et les mieux établies des Etats-Unis, comme Secrétaire de la Compagnie. Les souscriptions au fonds sont actuellement recueillies par toute la Puissance et c'est l'intention des directeurs de se mettre à l'œuvre le plus tôt possible. Les livres de souscriptions sont ouverts au Bureau 245, Rue St. Jacques, où les souscriptions seront reçues et les informations données. T. H. MOHONY, GÉRANT. Québec, 19 Mai 1875.—6f 721

HARMONIUMS —DE— Mason & Hamlin.

MODELE No. 29. ORGUE à deux claviers, à pédalier, 3 jeux à anches ou languettes, jeux à tuyaux dorés, douze registres: 1 prestant (aigu); 2 préposé (grave); 3 montro (aigu); 4 montro (grave); 5 hautbois (aigu); 6 hautbois (grave); 7 bourdon (aigu); 8 bourdon (grave); 9 accouplement du pédalier au grand-orgue; 10 violoncelle (pédalier); 12 bourdon (pédalier). Le clavier supérieur comprend des jeux de 4 pieds et de 8 pieds; le second clavier comprend des jeux de 4 pieds et de 16 pieds. Les deux jeux indépendants du pédalier sont de 8 et de 16 pieds. Pédalier de 27 notes. Soufflets perfectionnés avec levier en arrière pour un souffleur ou pédale à souffler pour l'exécutant à volonté. Boîte d'expression (swell). Clavier, tuyaux, dorures, etc., du dernier fini, siège en noyer noir pour l'exécutant. Le souffleur ayant importé en décembre dernier l'un de ces magnifiques orgues pour l'une des églises de cette ville et le conseil de cette congrégation ayant décidé d'en acheter un plus consistant, cet orgue se trouve maintenant à la disposition du souffleur, et sera vendu comptant ou à des sûretés satisfaisantes. C'est une belle occasion de se procurer un bon instrument, excellent pour une Chapelle ou Eglise pouvant contenir 600 personnes. La lecture des certificats suivants suffiront à convaincre toute personne impartiale désirant s'assurer des vrais mérites de cet instrument. DE ED. A. BISHOP, J'ai fait l'essai de l'harmonium en question et j'ai trouvé l'un des meilleurs instruments dans ce genre. Il est en état parfait, et les jeux, ceux des pédales en particulier, sont très-beaux et d'un puissant effet. Pour une petite église ou chapelle on ne saurait trouver un instrument préférable pour remplacer. ED. A. BISHOP, Organiste de la Cathédrale Anglaise.

Comme on m'a demandé mon opinion sur les qualités de l'orgue mis en vente par M. Morgan, je me prononce sans hésitation, d'autant mieux que j'ai eu l'avantage pendant douze mois d'en avoir joui. Je ne puis m'empêcher de dire que ce rival, je ne puis mieux faire que de me servir des propres termes du Marquis de Pontecavalant à la dernière exhibition: Les Harmoniums (que MM. Mason et Hamlin ont exposés à la dernière exposition sont des modèles de goût et de beauté. Nous en avons remarqué un en particulier (style 29) ayant deux claviers, un clavier à pédales, 12 jeux, et nous avons été frappés de leur ressemblance avec le son de l'orgue. Le ton de ces harmoniums est riche et sonore, et la facilité du jeu de leur clavier permet une très grande facilité dans l'exécution. J'entre complètement dans cette manière de voir, et j'ajoute simplement que dans cette appréciation l'on n'a pas énuméré la moitié des bonnes qualités que possèdent ces harmoniums. F. C. HATHERLEY, Organiste de l'Eglise St. Mathieu

COMPAGNIE

D'ASSURANCE DE STADACONA

Contre le Feu et sur la Vie.

BUREAU DE DIRECTION :

Président : J. B. RENAUD. Vice-Président : Hon. J. SHARLES.

Hon. E. CHINIC, JOHN ROSS, Ecr., CYRICE TETU, Ecr., ALEX. LEMOINE, Ecr., P. B. CASGRAIN, Ecr., JAS. G. ROSS, Ecr., JOHN LAINE, Ecr.

BANQUIERS—LA BANQUE UNION DU BAS-CANADA : Bureau Principal Q U E B E C.

Cette Compagnie ayant fait le dépôt et s'étant conformée aux conditions exigées par les lois sur l'Assurance, a obtenu du gouvernement de la Province une Licence lui permettant d'Assurer contre le feu et sera en état, au 2 Novembre prochain, d'assurer toute espèce de risques contre le Feu à des taux modérés. Les pertes sur ces risques seront payées aussitôt qu'elles auront été prouvées.

Bureau : VICTORIA CHAMBERS, Basse-Ville, Vis-à-vis la Banque de Montréal.

Heures du Bureau, de 10 heures A. M. à 4 heures P. M. 30 Oct. 1874-6f-556 CRAWFORD LINDSAY, Sec.-Gérant

Conservez votre Vue !

LE DERNIER PERFECTIONNEMENT Lunettes de Cristal Coloriés.

L n'y a rien de plus précieux au monde que la vue, et l'œil plus que les autres organes montre la puissance infinie du Créateur. C'est aussi l'organe le plus délicat et dont la conservation exige le plus grand soin.

Nous attirons aujourd'hui l'attention du public sur une invention, qui, si nous ne nous trompons, est appelée à rendre un immense service à tout le monde, tant à ceux qui ont une bonne vue, afin de la conserver, qu'à ceux qui l'ont faible, afin de la fortifier. Nous faisons allusion à une nouvelle espèce de Lunettes dont les verres et de cristal de roche sont excessivement purs et sont, de plus, colorés de manière à adoucir l'effet trop puissant d'une lumière qui finit par fatiguer la vue, en dilatant trop le nerf optique.

Seuls Agents DUQUET et DALAIRE, No. 1, Rue de la Fabrique, et Rue St. Joseph, St. Roch, Québec. Importateurs et Fabricants de Bijouteries fines, et Montres, Horloges, objets plaqués en argent, etc

2 Mars 1874 Québec, 20 Novembre.—12m 355

EN VENTE CHEZ Jos. Hamel et Frères, Rue Sous-le-Fort, Québec, 5 Avril 1875, 422

AVIS Aux Voyageurs.

Ceux qui voyagent en quelque endroit du Canada et des Etats-Unis, pourront obtenir des informations complètes et acheter des BILLETS, AU PLUS BAS PRIX, en s'adressant aux bureaux, No. 7, rue Buade, Haute Ville, et No. 3, rue Sous-le-Fort, près du quai Napoléon, Basse-Ville.

On ne pourra retirer des CABINES, pour les Chars Pullman, qu'au bureau de la Haute-Ville, No. 7, là, où, seulement se trouve déposé le diagramme, jusqu'à six heures du soir.

T. D. SHIPMAN, AGENT, Québec, 24 Mars 1875, 664

LA SALSEPAREILLE D'AYER EST BIEN CONNUE

Comme étant l'un des remèdes les plus efficaces qui aient été découverts dans le but de guérir le système et le sang. Sa renommée a été croissante depuis qu'il a été découvert par le Dr. J. C. Ayer, et il est maintenant connu dans tous les pays.

Un grand assortiment d'objets de fantaisie et de goût : Livres Couverts en Velours, Ivoire, Caoutchouc, etc., riche garniture.

Un grand assortiment de porte-monnaie en cuir de Russie et autres, qui défilent toute complétude, chapelets, monture en argent, perles en nacre pour chapelet, un magnifique assortiment de christ en Ivoire, albums, Jouets pour enfants, etc., etc.

—AUSI— Vin O'Porto, Sherry, Brandy, Collis, Jamaïque Gin, Liqueurs fines, tous de 1ère qualité. Québec, 28 Décembre 1874, 352

Terre à Vendre. Une Magnifique Terre située en la paroisse de Beauport, Comté de Belœil, d'une étendue de 33 arpents de profondeur, plus ou moins, sur 6 arpents de largeur, avec une magnifique maison, une grange et dépendances, à des conditions libérales. S'adresser à LOUIS TURGEON, Maître Charpentier, Rue St. Gabriel, No. 32, Québec, 21 Avril 1875.—3m 697

Veritable Eau de COLOGNE. JE, soussigné, donne avis par les présentes, de ma VERITABLE EAU DE COLOGNE qui a remporté les prix des grandes expositions à Londres, 1855, de New-York 1853, de Londres 1862, Oporto 1865, de Cordoba (République Argentine) 1871, et de Vienne 1873, a été établie par moi à Québec, et que mon seul Agent en cette ville est M. R. MORGAN, d'après un brevet obtenu la véritable Eau de Cologne.

Alin d'empêcher de nombreuses impositions qui se font sous mon nom, chaque acheteur recevra, s'il l'exige, un document officiel, sous mon sceau et scellé, certifié sous le sceau du maître de cette ville et attesté par notre gouvernement, comme preuve de la pureté de mon Eau de Cologne.

Cologne sur le Rhin, le 4 décembre 1874. JOHANN MARIA FARINA, No. 4, Place Juive, Paroisse St. Roch, Paroisse St. Roch, Québec, 29 Janvier 1875

De plusieurs cours impériales et royales. J'informe respectueusement le public et le commerce que je viens de recevoir, directement du Manufacturier, une quantité considérable de CEAU DE COLOGNE sus-mentionné dont je puis garantir la pureté. En gros et en détail. R MORGAN, 16, rue Fabrique Québec, 29 Janvier 1875 627

Moulin à Laver

—A VENDRE PAR— L. N. Allaire & Cie.

CERTIFICATS : St. Sauveur, 23 Février 1875.

L. N. ALLAIRE & CIE., Québec. Sur la recommandation d'un ami, l'une de vos Machines brevetées pour blanchir le linge a été introduite dans ma cuisine, malgré la forte opposition de la servante.

Après avoir fait en une heure un blanchissage que prenait auparavant toute une journée, elle m'a offert d'en payer le prix plutôt que de s'en passer. Je puis ajouter ici, qu'ayant été souvent trompé au sujet de pareilles machines, j'étais porté à croire que le vôtre ne valait pas mieux que les autres et ayant exprimé cette opinion publiquement, je me crois tenu en honneur de déclarer, après mon expérience, que c'est la seule que j'aie vu donner pleine satisfaction.

Votre respectueux, JEAN ALLAIRE, Québec, 23 Février 1875.

L. N. ALLAIRE & CIE., Messieurs.—Mme. Rouleau, se sert depuis le 18 Juillet 1874, de la Machine à blanchir et à retordre le linge de L. N. Allaire & Cie., elle trouve qu'elle accomplit tout ce que vous prétendez qu'elle peut faire. Le blanchissage qui ordinairement occupait une personne pendant toute la journée se fait actuellement en un couple d'heures, et Mme. Rouleau, dit qu'il se fait aussi d'une manière bien supérieure, la meilleure recommandation que l'on puisse faire de votre Machine, est peut-être de dire, que les plus gros objets de linge et de linge de table, se lavent aussi facilement que les faux-cols et les poignets.

Tout le blanchissage se fait maintenant dans l'avant-midi. Je dirai à tous : Acheté une Machine de L. N. Allaire & Cie., et Soyez heureux. Votre dévoué, J. ROULEAU, Excise officer, Québec, 19 Mars 1875.—12m 628

J. & W. REID, 40, Rue St. Paul, Québec

MANUFACTURIERS DE PAPIER-FEUTRE pour le rembrassage des maisons et pour mettre sous les tapis.

PAPIER GOUDRONNÉ pour les couvertures des maisons.

PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Drabe et Manila, de toute grandeur et de toute qualité.

PAPIER A IMPRIMER, Blanc et de couleur, de toute grandeur et de toute qualité.

SACS DE PAPIER fait à la machine, pour groceries, et marchandises sèches, de toute grandeur.

LIVRES BLANCS, pour compte ou mémoires, grands ou petits faits à ordre, sous le plus court délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS De papier à écrire, d'Enveloppes, De plumes et d'Ébène

Enfin de toute sorte de Papeteries.

Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

TAPISSERIES, en gros seulement. J. & W. REID, Québec, 27 Janvier 1875, 624

LIBRAIRIE ! LIBRAIRIE !

Le soussigné à l'honneur d'annoncer à ses nombreuses pratiques, et au public en général, qu'il vient de recevoir par les derniers steamers les articles suivants, savoir :

Lampes pour Églises, chandeliers de toutes grandeurs très bien argentés, croix de procession, burettes, portes-reliquaires, ex-voto, médaillons en or et en argent, cassoires, citières, franchises en or et en argent, etc., etc. Livres de prières chant de la dernière édition, accompagnés de chant grégorien par l'abbé Lagacé, cette édition est unique, l'histoire de l'église par l'abbé Daras, très-bien reliée en 10 volumes.

Merveilles divines dans les âmes du Purgatoire, par Rossignol, Merveilles divines dans les Saints des temps modernes, par le même Merveilles divines dans les Saints du Moyen Age, par le même. Le chrétien dans le monde, Charles de St. Foi, Devoirs envers les pauvres, Venérables Méditations pratiques, 2 vols. Millet, Jésus vivant dans la piété, Science du Salut, Œuvres complètes du Père Faber, Tout pour Jésus, Pied de la croix, Le précieux sang, Les sept Sacraments.

Treasure de la douce piété par un religieux trappiste, M. de la Roche, l'homme, la femme, la coréenne comme elle l'est.

Le Conseiller du Peuple, par un prêtre du diocèse de Montréal, Traité de Politesse et du bon Ton, par le même.

—AUSI— Un nombre considérable d'autres livres de piété et de prières de toutes sortes, Chemin de Croix, Vin de Messe (analysé), Vin d'Oporto pour malades, Vin Sherry, très-fins, Eau-de-Vie de la première qualité, Liqueurs de toutes sortes, Huiles d'olives, Encens, Cordes Hosties Bénitiers, Statues de toutes grandeurs et de tout genre. (Les mêmes pourraient être importés à des prix très modérés.) Chapelles de tout genre, en or et en argent, Livres classiques de toutes sortes, français et anglais, papeterie, fournitures de bureau, Encre immuable et autres etc., etc. Le tout à très bas prix.

J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec, 3 Juillet 1874.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallees

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1875.—Arrangements d'ETE.—1875

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, à bat sur le Clyde, à double engins.

Table listing ship names and details: SARDINIAN, CIPRIAN, POLYANIAN, SARMATIAN, SCANDINAVIAN, PRUSSIAN, AUSTRIAN, NESTORIAN, MORAVIAN, PERUVIAN, CASPIAN, HIBERNIAN, CANADIAN, NORA SCOTIAN, NORTH AMERICAN, CORINTHIAN, PHOENICIAN, WALDENSIAN, ST. ANDREW, NEWFOUNDLAND.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUEBEC chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Mallees et les Passagers allant en Irlande et en Ecosse ou en venant) partent comme suit :

QUEBEC : Samedi, MAI, 1875.

Table listing ship names and departure dates: SCANDINAVIAN, MORAVIAN, SARMATIAN, PERUVIAN, POLYANIAN.

Prix du Passage de Québec : Chambre \$70 ou \$80, Entrepont \$20

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE GLASGOW

Partant de Glasgow tous les Mardis et de Québec tous les Jeudis, feront le voyage comme suit de Québec :

PHOENICIAN, le ou vers le 20 Mai, WALDENSIAN, " " " 27 " CANADIAN, " " " 10 Juin.

Taux du Passage de Québec. Cabine \$60.00, Intermédiaires 40.00, Entrepont 20.00

On ne peut retirer de chambres si on ne paye d'avance.

Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

On fera payer deux shillings sterling par bouteille à toute personne se fournissant elle-même de vins et de liqueurs pour l'ouverture des bouteilles.

Les Mallees et les Passagers pour Liverpool, faisant le Quai d'Annapolis tous les SAMEDIS MATIN, à 9 heures précises.

Pour plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & CIE., Agents Québec, 19 Mai 1875, 23

AVIS

Aux MM. du Clerge

—ET AU— PUBLIC en GENERAL

NOUS soussignés, étant entrés en Société sous les noms et raison de ALMERAS et OUELLET, informons respectueusement les MM. du Clerge et le public en général, que nous sommes prêts à fournir toutes sortes de plans, devis, spécifications, etc., etc., ainsi qu'à entreprendre et à exécuter à notre atelier ou sur les lieux toutes sortes d'ouvrages en sculpture, dorure, menuiserie, peinture, réparations de tableaux de tout genre, etc., aux conditions les plus libérales.

Nous porterons une attention toute particulière à l'ornementation des Eglises et à l'exécution des autels pour lesquels nous avons en mains plusieurs plans de différents styles qui méritent une visite. Nous venons de recevoir et nous aurons toujours en main un assortiment considérable de moulures dorées pour cadres, gravures religieuses et autres, chemins de croix, chromos, glaces de miroir, etc., que nous vendons à des prix extrêmement réduits.

L. ALMERAS, Dorureur Orfèvre, D. OUELLET, Architecte et Sculpteur, No. 12, Rue et Faubourg St. Jean, Québec, Québec, 30 Novembre 1874.—lan-c. 575

Encriers Magiques INEPUISABLES.

Venant d'être reçu à la librairie de I. P. DERY, 47, Rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

UN assortiment complet d'ENCRIERS MAGIQUES INEPUISABLES, pouvant donner de l'Encre pour l'usage de dix à quinze jours pour plus de 100 ans.

Le seul trouble qu'il y a est de mettre de l'Eau Pure dans l'Encrier, et on obtient l'Encre le plus limpide et le plus beau noir.

Il y a aussi l'Encre de COULEURS, sous même procédé.

L'ENCRE A COPIER est aussi sous le même système et peut donner 3 copies avec la plus grande satisfaction.

L'ENCHREUR-BIJOU pour les Voyageurs, qui l'on peut mettre dans une poche de veste est aussi sous le même système.

Prix modérés.

Toujours en mains un grand assortiment de Papeteries, Enveloppes, Fournitures de Bureaux, Livres de Prières et Chaplets, Vins de Messe, Cire, Cigarettes, etc., etc.

Escompte libéral accordé aux Marchands de la Campagne, etc.

I. P. DERY, Libraire, 47, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec, Québec, 1er Février 1875.—12m 629

LOTTERIE DE N.-D. DE LOURDES.

Le tirage des BILLETS de cette Loterie aura lieu définitivement le 22 JUILLET PROCHAIN.

9 Avril 1875—559

La Merveille du Siècle.

Les Médecins Déroutés.

PROBABLEMENT il y a peu de circonstances où un médecin travaille avec autant de sympathie pour son patient que lorsqu'il est appelé à administrer du soulagement à un homme qui souffre d'une attaque de Rhumatisme Chronique.

Le grand succès du DIAMOND RHEUMATIC CURE dans la guérison de cette maladie est dû à son pouvoir de purifier le sang et lui donner une circulation saine. Ce remède agit aussi d'une manière salutaire sur les intestins, ce qui est très-essentielle à la guérison du rhumatisme, et personne ne lira un cartilage souffrant sans éprouver l'intérêt et de plaisir que les médecins qui ont réellement à cœur le soulagement de leurs patients souffrants.

Montréal, 24 avril 1874.

MM. DEVINS et BOLTON, Messieurs,

Sans que vous m'avez sollicité, je désire rendre témoignage en faveur de votre précieux remède, le "Diamond Rheumatic Cure". Pendant tout l'hiver dernier, j'ai beaucoup souffert de cette maladie si commune et si douloureuse, le Rhumatisme.

Après avoir entendu parler des merveilleuses guérisons opérées par l'agent, M. Conner durant son court séjour au St. Lawrence Hall, je me suis avisé de me procurer une bouteille. Qu'il me suffise de dire, [sans avoir la moindre confiance dans ce remède ou dans ses bons effets], après avoir pris la moitié d'une bouteille, je me suis trouvé complètement guéri. Depuis cette époque plus de quatre semaines se sont écoulées, et je suis encore bien, sans aucune douleur ni indice d'un retour de la maladie.

Pour le bien de l'humanité souffrante, faites connaître à tous les heureux résultats que j'ai éprouvés en faisant usage du "Diamond Rheumatic Cure".

Votre dévoué, J. B. Buss, Marchand d'huîtres et de fruits, 138, rue St. Jacques.

Montréal, 9 avril 1874.

MM. Devins et Bolton.—C'est avec grand plaisir que je recommande le "Diamond Rheumatic Cure". Depuis plusieurs années je souffrais du rhumatisme, lorsque je lus votre annonce qui paraissait dans le "National", et j'achetai deux bouteilles de Devins et Bolton, Grées à Dieu, je suis maintenant bien, grâce à l'efficacité de votre merveilleux médicament. Vous pouvez vous servir de ce certificat pour le bénéfice de ceux qui souffrent, si vous le désirez. Respectueusement votre, Jacques Parquette, Comis, No. 235, rue St. Jacques.

UN SPECIFIQUE INFALLIBLE

Eloignant la cause du rhumatisme chronique, aigu ou musculaire, Lombago, Sciaticque, Mal de tête nerveux, Neuralgie de tête, de cœur, d'estomac et de reins, Tic Douloureux, mal de nerfs, douleurs passagères, entorses, enflures, mal de dos et de reins, faiblesses de reins, fatigue, languueur, abattement et maladies chroniques.

Dans les cas ordinaires, une dose ou deux suffit quelquefois. On vient toujours à bout des cas les plus extraordinaires lorsque l'on en prend deux ou trois bouteilles. Par ce remède simple et efficace, on épargne des centaines de piastres à ceux qui sont le moins à même de les dépenser pour l'achat de prescriptions inutiles.

Ce remède est préparé par un médecin soigné, expérimenté et consciencieux, qui obéit à de nombreux amis qui se trouvent dans la profession, dans le commerce et parmi le peuple. Chaque bouteille est garantie contenir toute la force du remède dans son plus haut état de pureté et est supérieure à aucun autre remède composé contre cette terrible maladie.

Ce remède est en vente chez tous les Pharmaciens de la Province. S'il arrive que votre Pharmacie n'ait pas permis ses remèdes, adressez-vous à M. DEVIENS et BOTON, Agents-Généraux pour la Province Québec.

JOHN E. BURKE, Prix : \$1.00 la bouteille ; grandes bouteilles \$2.00. Québec, 19 Juin 1874.—c. 421

LOTTERIE

Notre-Dame de Lourdes

DATE DU TIRAGE.

Plusieurs personnes hésitent toujours à croire que le Tirage des BILLETS de la Loterie de Notre-Dame de Lourdes aura lieu le 22 juin prochain. Ce Tirage ne sera pas remis à une autre date ultérieure. Il aura lieu définitivement le 22 JUILLET PROCHAIN.

et pas au-delà. Le parole donnée est une chose sacrée, nous y tiendrons.

H. R. LENOIR, Père, S. S.

N. B.—Le tirage aura lieu à 9 hr du matin, dans la grande salle au dessus des écoles St. Jacques, coin des rues St. Denis et Ste. Catherine. Il y a encore beaucoup de billets à vendre.

On pourra se procurer des billets, en s'adressant à L. O. Héu, écrivain, notaire, rue St. Jacques, No. 16, soit au Rév. M. H. Lenoir, au Presbytère de l'Eglise St. Jacques, rue Ste. Catherine, No. 473.

Il y a des dépôts de ces billets chez MM. Faivre et Gravel, rue Notre-Dame, No. 219. Chez MM. Chapleau et Labelle, rue Notre-Dame, No. 174. Chez M. Perry, coin des rues Craig et St. Laurent.

On donne le dixième à ceux qui achètent 10 billets à la fois. Ainsi pour 10 billets \$2.25 pour 20 \$4.50.

Les personnes qui désireraient nous aider à placer de ces billets sont priées de s'adresser au Rév. M. H. Lenoir, Montréal, rue Ste. Catherine, No. 473.

On donne le dixième aux personnes qui nous aident à vendre ces billets.

Nous prions les personnes qui nous aident à placer ces billets de renvoyer bien nos remèdes dans les premiers jours de juin, tous ceux qu'elles n'auraient pu vendre, arrivant cette époque.

Il y a un dépôt de ces billets chez M. LEBEB BROSSEAU, No. 7, Rue Buade, Québec, 14 Mai 1875, 559

A LOUER.

CETTE belle maison avec deux logements, située sur le bord de la Rivière Beauvillage, vis-à-vis de l'Eglise St. Etienne, Lauzon.

Cette maison est à louer à la satisfaction de toute personne qui désirerait passer la canicule à la campagne ; conditions très libérales.

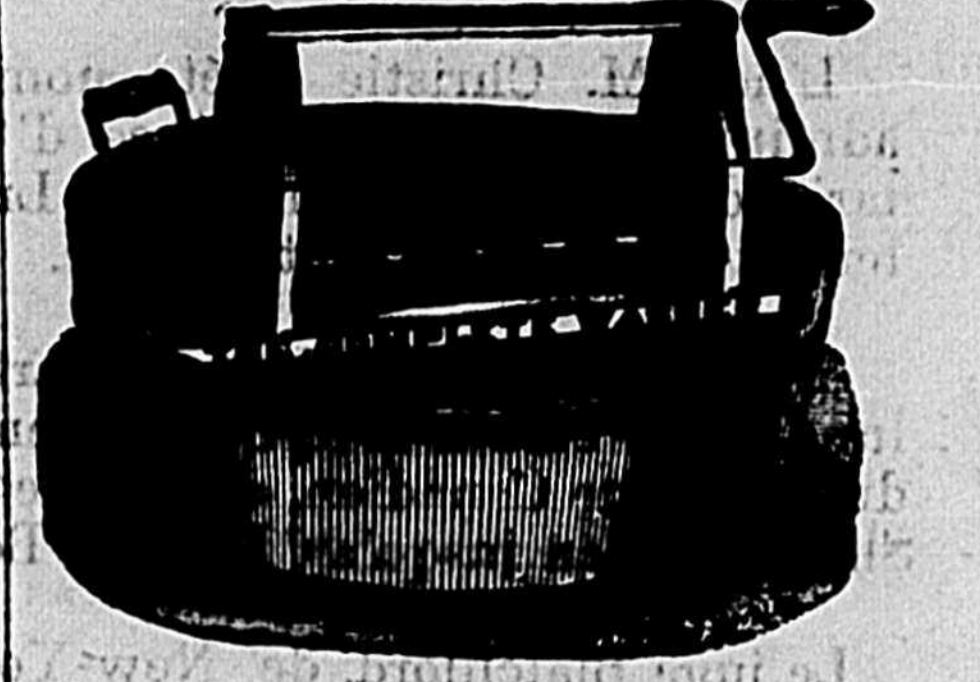
Pour informations s'adresser à XAVIER BILODEAU, Maître de Poste, Québec, 22 Mars 1875.—3m 666

A PRETER.

\$16,000.00, Sur propriétés de ville ou de la Campagne. S'adresser à LOUIS LEBARRÉ, Sec.-Trés, Société de Construction Permanente de Québec, Mai, 1875, Québec, 7 Mai 1875.—12m 601

La Machine à Laver

Perfectionnée.



LA MACHINE A LAYER, contenant le meilleur marché et la seule perfectionnée est maintenant en vente.

Elle nettoie très bien les tissus les plus fins, de même que les plus grosses étoffes.

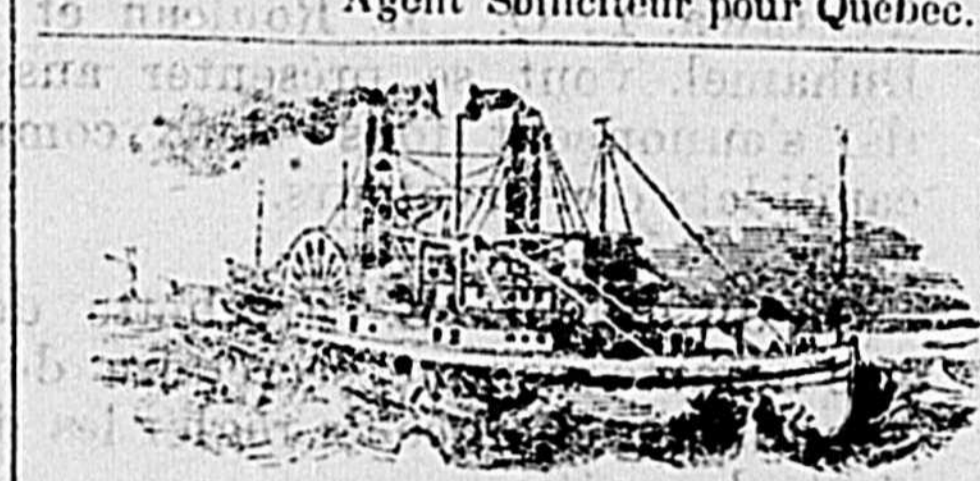
Elle fonctionne sans qu'il soit nécessaire de frotter et par conséquent elle ne saurait user le linge.

Nous déclinons que ce soit du produit une lavasse égale à celle-ci et nous conseillons au public de venir visiter notre machine à laver en fonction, avant de faire des dépenses pour acheter des machines de grands prix.

Nous recevons tous les jours des témoignages de personnes qui se servent de notre lavasse, et nous sommes encore à entendre dire par une seule personne à qui nous avons vendu notre machine, qu'elle n'a pas donné une complète satisfaction.

Prix : \$6.00 DILLINGHAM & BERG, Seuls Agents pour le Canada, No. 10, Rue Arthur, Québec.

CHARLES HELMS, Agent Solliciteur pour Québec.



Traverse de Québec et de Lévis.

Le et après cette date, le vapeur PRINCE-ÉDOUARD, Capt. Desrochers, fera la traversée du fleuve jusqu'à nouvel avis comme suit :

Laissera Québec. Laissera la Pointe-Lévis.

Table with columns for departure times from Québec and Pointe-Lévis, listing ship names and times.

Les Dimanches et Fêtes d'obligation un vapeur laissera Québec à 8.00 A. M., 9.00 A. M., 10.00 A. M., 11.00 A. M., midi, 1.00 P. M., 2.00 P. M., 3.00 P. M., 4.00 P. M., et 5.00 P. M., et laissera Lévis à 9.30 A. M., 10.30 A. M., 11.30 A. M., 12.30 P. M., 1.30 P. M., 2.30 P. M., 3.30 P. M., 4.30 P. M.

Si le temps et la glace le permettent, Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire, Québec, 9 Avril 1875.

EMPLOI.

HOMMES, FEMMES ET AGENTS.

Nous avons tout ce dont vous avez besoin. Nos cromos, montés 9 x 11, dépassent tout ce qu'il y a sur les marchés. M. Persons écrit : "Je me suis mis à l'œuvre, hier, et après avoir travaillé tranquillement pendant quatre heures, j'ai clairé \$7.00. Une jeune fille rapporte avoir fait \$5.00 de profit, dans l'avant-midi, hier, et à deux heures, elle avait obtenu en tout \$7.50. Nous pourrions prouver encore qu'un de nos agents a vendu 5,000 Cromos en onze jours. Nous possédons l'assortiment le plus complet et le mieux fait, des Etats-Unis; des centaines de sujets de choix et pour tous les goûts. Nous venons enlever un assortiment de 100 Cromos, de ceux qui se vendent le mieux, et le tout libre de tout postage, sur réception de \$6.50. Envoyez-nous vos commandes ou venez nous voir. Echantillons par la malle 25 cts, ou 12 pour \$1.00. Compagnie de crédit et de cromos, 292, Rue Washington, Boston, Mass. Québec, 23 Avril 1875, 703

CONDITIONS

—DU—

COURRIER DU CANADA.

Prix de l'Abonnement : (Invariabilité d'Avance.)

CANADA.—Un an (payable d'avance) \$10.00

do do Six mois do 6.00

do do Trois mois do 3.00

ETATS-UNIS D'AMERIQUE) Un an..... 12.00

NOUVELE-BRUNSWICK) Six mois..... 6.00

ANGLETERRRE) Trois mois..... 3.00

FRANCE) Un an.....25 FRANCS.

do Six mois.....15

do Trois mois.....15